

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE LA
CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

SEMAINE NATIONALE DE LA CULTURE



BURKINA FASO

=====

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



● ● ● ● ●

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

2025-2029

SEPTEMBRE 2024



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC	8

I. Analyse du contexte	9
II. Analyse du cadre juridique.....	12
III. Analyse du cadre institutionnel	17
IV. Analyse des ressources.....	20
V. L'offre de service et la demande	27
VI. Analyse de la gouvernance.....	31
VII. Partenariats	37
VIII. Synthèse du diagnostic.....	40
VIII. Défis majeurs	45

DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	46
--	-----------

IX. Fondements	47
X. Vision	49
XI. Principes directeurs de mise en œuvre du PSD.....	50
XII. Orientations stratégiques	50
XIII. Dispositions de mise en œuvre et de suivi- évaluation	55
XIV. Analyse et gestion des risques	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Textes juridiques nationaux et internationaux encadrant les activités de la SNC	12
Tableau 2: Textes juridiques spécifiques à la SNC	15
Tableau 3: Répartition du personnel de la DG-SNC par direction.....	20
Tableau 4: Offre de prestations de la SNC.....	28
Tableau 5: Besoins de services des usagers	29
Tableau 6: Eléments d'appréciation du niveau de management	32
Tableau 7: Canaux et supports de communication interne et externe	33
Tableau 8: Synthèse FFOM.....	40
Tableau 9: Risques et atténuations	61

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Répartition des agents par catégorie:.....	21
Graphique 2: Situation des recettes de 2020 à 2023.....	26
Graphique 3: Situation des dépenses de 2020 à 2023	26
Graphique 4: Répartition de la demande au niveau des structures.....	30
Graphique 5: Structuration de la demande en fonction de l'âge et des besoins de service	31

AVANT PROPOS

Les gouvernements successifs de notre pays ont affirmé leur volonté de faire de la culture le socle pour l'unité nationale et le développement. En effet, le désir de bâtir une unité nationale forte et durable se fonde sur la célébration et la promotion des identités culturelles nationales des groupes ethnoculturels qui vivent sur le territoire du Burkina Faso. La création de la Semaine nationale de la Culture (SNC) répond à cette aspiration. Véritable creuset des identités nationales, la SNC n'a cessé depuis sa création de bénéficier du soutien de l'Etat et de se réformer pour répondre aux attentes légitimes des communautés et des acteurs de la culture.

Le Ministère en charge de la Culture a inscrit ses interventions dans un cadre programmatique cohérent avec les outils nationaux de planification et celles-ci devraient à terme, participer à l'essor du secteur culturel et artistique national en général et de la SNC en particulier. Au regard du contexte national actuel caractérisé notamment par la lutte contre l'insécurité et la consolidation de la paix, le renforcement des dispositifs de valorisation du patrimoine culturel et de promotion de la cohésion nationale reste une priorité essentielle pour le Burkina Faso. Pour y parvenir, l'apport de la Semaine nationale de la Culture est primordial.

Le présent Plan stratégique de développement est un outil capital pour l'orientation stratégique des actions de la SNC et un instrument efficace de mise en cohérence des interventions des différentes parties prenantes. C'est pourquoi, je salue l'ensemble des acteurs qui ont participé à son élaboration. J'exhorte la Direction générale à sa mise en œuvre réussie pour le rayonnement de la culture burkinabè.

Le Président du Conseil d'administration



Michel SABA

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

....

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	: Agent comptable	:
AES	: Alliance des Etat du Sahel	
AES/CES	: Alliance des Etat du Sahel/Confédération des Etats du Sahel	
AG	: Assemblée générale	
AG/EPE	: Assemblée générale des établissements publics de l'Etat	
ALT	: Assemblée législative de transition	
BBDA	: Bureau burkinabè du droit d'auteur	
BCMP	: Bureau comptable des matières principal	
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine et l'Afrique du sud	
CA	: Conseil d'administration	
CCA	: Conseil culturel et artistique	
CCIA	: Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat	
CD	: Conseil de direction	
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest	
CENASA	: Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel	
CFA	: Communauté financière d'Afrique	
CISAC	: Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs	
CNC	: Confédération nationale de la culture	
CNO	: Comité national d'organisation	
COPIL	: Comité de pilotage	
DAF	: Direction de l'administration et des finances	
DAP	: Direction artistique et de la programmation	
DCPEC	: Direction de la coopération, de la promotion et des échanges culturels	
DCRP	: Direction de la communication et des relations publiques	
DG	: Direction générale	
DG-SNC	: Direction générale de la SNC	
DIET	: Directeur des infrastructures et des équipements techniques	
DPCAT	: Direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme	
DRCAT	: Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme	
DRH	: Direction des ressources humaines	
ENP	: Etude nationale prospective	
EPA	: Etablissement public à caractère administratif	
EPE	: Etablissement public de l'Etat	
FAT	: Fédération des acteurs du tourisme	
FDCT	: Fonds de développement culturel et touristique	
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou	
FOPATH	: Fédération des Organisations patronales de l'Hôtellerie et du Tourisme	
GPNAL	: Grand prix national des arts et des lettres	
GRH	: Gestion des ressources humaines	
ISTIC	: Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication	
MCB	: Maison de la culture de Bobo-Dioulasso	
MCCAT	: Ministère de la Communication de la Culture, des Arts et du Tourisme	
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	
ODD	: Objectif de développement durable	
ONG	: Organisation non gouvernementale	

ONU	: Organisation des nations unies
PA	: Plan d'actions
PAIC-GC	: Programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture
PA-SD	: Plan d'actions pour la stabilisation et le développement
PATG	: Plan annuel triennal glissant
PCA	: Président du Conseil d'administration
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PS-CTSL	: Politique sectorielle Culture, Tourisme, Sport et Loisir
PSD	: Plan stratégique de développement
PTA	: Plan de travail annuel
PTF	: Partenaire technique et financier
RD	: Rencontre de direction
RTB	: Radio-télévision burkinabè
SG	: Secrétaire général
SIAO	: Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SNC	: Semaine nationale de la Culture
SNCT	: Stratégie nationale de la culture et du tourisme
SNDICC	: Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives
SRC	: Semaine régionale de la Culture
ST-SNC	: Secrétariat technique de la Semaine nationale de la Culture
TPEE	: Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs
UA	: Union africaine
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	: Organisation des nation unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

La Semaine nationale de la Culture (SNC) est aujourd'hui un marqueur culturel aux côtés du FESPACO et du SIAO. Cette biennale culturelle célèbre les vertus de l'acceptation mutuelle malgré les différences et la cohabitation d'une soixantaine de groupes ethnoculturels qui se partagent le territoire du Burkina Faso.

Du haut de ses quarante années d'existence, la Semaine nationale de la Culture « SNC » s'affiche comme l'institution culturelle nationale phare de célébration de la diversité culturelle. La SNC, depuis sa création, continue d'œuvrer à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine culturel, au développement de la créativité artistique et littéraire, contribuant en cela, à la cohésion nationale et au rayonnement international du Burkina Faso.

Au cours de son évolution, l'Institution a fait l'objet de multiples réflexions et réformes portant principalement sur son modèle d'organisation et les orientations du Grand Prix National des Arts et des Lettres. La dernière réforme institutionnelle, consacre l'érection de la SNC en établissement public de l'Etat, à caractère administratif. Pour la mise en œuvre des nouvelles réformes issues des orientations politiques, la SNC se devait de disposer d'un outil stratégique pour le pilotage et la mise en œuvre de ses missions.

Le Plan stratégique de développement (PSD) a été élaboré sur la base d'une démarche participative et inclusive. Elle a impliqué de manière directe et indirecte tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des activités de la SNC, en l'occurrence des cadres des structures du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT) et du Ministère en charge de l'Economie et des Finances. En ce qui concerne les autres acteurs (autres structures de l'administration publique, secteur privé de la culture, partenaires...), leur implication au processus s'est faite à divers niveaux : d'abord dans la collecte d'informations par le biais d'outils qui leur ont été adressés, ensuite pendant la validation des projets de documents élaborés et enfin à l'adoption desdits documents par le Conseil d'administration dans lequel ils sont représentés.

En outre, les documents de stratégie et de plan, relevant du secteur de la culture, des arts et du tourisme ont été pris en compte. Les travaux se sont déroulés en trois étapes :

- **la phase préparatoire** : elle a consisté en la mise en place du Comité technique d'élaboration et à l'élaboration des outils de collecte et d'analyse. Une réunion de cadrage a eu lieu et a permis d'harmoniser la compréhension des termes de la mission. Cette phase a été clôturée par une séance de mise à niveau qui a permis d'outiller les membres de l'équipe projet sur les techniques d'élaboration d'un plan stratégique de développement ;
- **la phase de rédaction** : elle a concerné la rédaction du rapport diagnostique, de la stratégie et du plan d'actions. Une collecte de données a été faite sur la base des outils élaborés et a permis de disposer de données quantitatives et qualitatives sur la situation de la Semaine nationale de la Culture. Cette cartographie de l'environnement interne et externe a permis d'identifier les défis majeurs à relever pour une amélioration des performances de la SNC, en phase avec les besoins des acteurs. A la suite du diagnostic,

des orientations stratégiques de développement ont été formulées et un premier plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie sur la période 2005-2027 a été élaboré ;

- **la phase de validation** : les différents documents relatifs au diagnostic, aux éléments de la stratégie ont fait l'objet d'une validation technique par le Comité et d'une validation par les parties prenantes lors d'un atelier national. Les documents validés ont ensuite été soumis à l'approbation du Conseil d'administration qui les a adoptés par délibération n°2024-0013/MCCAT/SG/SNC/CA lors de sa session ordinaire des 04 et 05 décembre 2024.

Le présent Plan stratégique s'articule autour de deux parties : le diagnostic et les éléments de la stratégie



PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

I. Analyse du contexte

La SNC évolue dans un environnement politique, socio-économique et culturel qui influence son développement. L'appréhension de ce contexte dans ses dimensions aussi bien sectorielle, nationale qu'internationale permet de mieux cerner et de définir le cadre d'exercice des missions de la Structure et d'ancrer son action dans la dynamique de son environnement.

I.1. L'environnement politique

L'environnement politique de la Semaine nationale de la Culture est analysé sous les angles internationaux, sous régionaux, nationaux et locaux.

Le contexte politique international semble marqué, sur le plan géopolitique, par des tensions entre les grandes puissances occidentales et les BRICS. Dans une telle situation, la régulation attendue des organisations internationales comme l'ONU et les organisations régionales comme l'Union européenne et l'Union africaine est mise à l'épreuve. Les reconfigurations géopolitiques qui en émanent ont redessiné les relations de nombreux pays dont le Burkina Faso qui développe de nouveaux partenariats avec la Chine, la Russie, le Venezuela, l'Iran, la Turquie..., tout en maintenant ses relations de coopération avec les organisations internationales.

Au niveau régional et sous régional, l'environnement politique se caractérise par plusieurs dynamiques visant la recherche de la paix et un environnement propice au développement mais qui restent confrontés à l'instabilité politique consécutive aux conflits générés par les groupes armés et les attaques terroristes qui engendrent des crises humanitaires dans plusieurs pays.

En effet, les pays de la sous-région ouest africaine connaissent des situations politiques diverses. La plupart de ces pays font face à des défis de gouvernance, d'instabilité politique et parfois de conflits armés. En réaction, certains pays du Sahel, en particulier, victimes d'attaques de nature terroriste ont connu l'avènement de régimes militaires mettant fin aux expériences démocratiques. Ces nouveaux régimes sont portés par des sentiments panafricanistes, souverainistes déportés par la jeunesse. Dans cette veine, on peut citer le cas singulier du Mali, du Burkina Faso et du Niger qui ont créé une nouvelle organisation baptisée Alliance des Etats du Sahel (AES) et ont annoncé leur retrait de la CEDEAO.

La reconfiguration géopolitique de la zone ouest-africaine en cours avec la création de l'Alliance des Etats du Sahel devant prendre la forme de confédération (AES / CES), n'exclut pas la poursuite de la coopération bilatérale du Burkina Faso avec les autres Etats membres de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Sur le plan national, la situation politique du Burkina Faso est marquée par la persistance de l'insécurité, la dynamique de reconquête du territoire et la transition politique. De nombreux changements institutionnels ont été opérés dans les organes de gouvernance et les institutions notamment les départements ministériels (fusion, scission, nouvelle architecture des organigrammes, etc.) et les exécutifs locaux. Les pouvoirs publics de la Transition accordent un intérêt particulier au retour aux valeurs culturelles nationales de référence, à l'affirmation des identités et à la mobilisation des forces endogènes pour la stabilisation du pays et son développement.

En dépit des incertitudes diverses, ce contexte politique international, régional et national peut être considéré comme globalement favorable à l'évolution de la SNC, tant au plan institutionnel qu'en matière de partenariat et de développement.

I.2. L'environnement socio-économique

On peut estimer comme un véritable progrès que le secteur culturel en général et les industries culturelles et créatives, en particulier soient de plus en plus reconnus dans le monde comme une dimension importante de l'économie mondiale, tant ils contribuent de manière conséquente au développement. Leur impact sur la production intérieure brute et l'emploi peut améliorer la balance du commerce extérieur et la compétitivité d'un pays donné. La contribution de la culture est prise en compte dans le secteur tertiaire.

Les activités culturelles au niveau mondial se déroulent dans un contexte international où l'économie est influencée par les tensions commerciales entre les grandes puissances économiques, les fluctuations des prix des matières premières, les bouleversements géopolitiques incessants, les retombées du resserrement des politiques monétaires et les crises sécuritaires et humanitaires etc. L'économie de la culture est quant à elle marquée par les déséquilibres des échanges qui laissent peu de place aux biens et services culturels des pays du Sud. Les données de l'étude CISAC-UNESCO de 2015 dénommée « Un monde très culturel » indiquent que l'Asie-Pacifique (33% des ventes des ICC au niveau mondial), l'Europe (32%) et l'Amérique du Nord (28%) se partagent 93% du marché mondial tandis que l'Amérique Latine et les Caraïbes, suivis de l'Afrique incluant le Moyen-Orient se retrouvent avec respectivement 6% et 3% du marché mondial.

La participation des pays en développement aux échanges mondiaux de biens et services culturels a stagné au cours des dernières années. Celui des Pays les moins avancés (PMA), dont le Burkina Faso, constitue moins de 0,5% des échanges mondiaux de biens et services culturels. Le potentiel et les priorités à accorder aux industries culturelles et créatives dans les politiques gouvernementales restent dans l'ensemble ignorés. L'aide publique au développement consacrée à la culture au niveau mondial est demeurée très faible avec 0,23% en 2018.

L'activité économique, bien qu'ayant enregistré un ralentissement, s'est montrée résiliente avec un taux de croissance qui s'est établi à 3,2% en 2023, après 3,5% en 2022. Cette résilience a été soutenue par l'assouplissement de la politique budgétaire, notamment dans plusieurs grandes économies et par le ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+3,2%), primaire (2,5%) et secondaire (2,0%).

Dans les perspectives, cette croissance mondiale, estimée à 3,2 % en 2023, devrait maintenir le même rythme en 2024 et 2025.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a enregistré un ralentissement en 2022, avec un taux de 3,8%, après 4,7% en 2021. Ce fléchissement est la résultante du ralentissement de l'économie mondiale, du resserrement des conditions financières dans le monde, d'une hausse spectaculaire de l'inflation et des chocs internes que connaît la région (contexte sociopolitique difficile, crise alimentaire, défis sécuritaires). Le renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie, induit par cette situation, a entraîné de nombreuses répercussions au niveau des différents pays.

Depuis 2019, les Etats membres de l’UEMOA font aussi face à des chocs externes (crise sanitaire de la Covid-19 en 2020 et crise géopolitique en 2022, inflation, fragmentation mondiale, etc.) et internes (l’accentuation de la crise sécuritaire dans le Sahel et son extension à certains pays côtiers, l’instabilité politique et le changement climatique) qui ont des répercussions énormes sur l’économie des pays membres. Par exemple, les contraintes d’offre liées à l’aggravation des crises sécuritaires dans la région ont porté les prix à la hausse.

Au Burkina Faso, l’environnement économique reste marqué par l’image d’un pays incertain et de destination déconseillée, aggravée par l’instabilité politique. La persistance des attaques terroristes a entraîné un déplacement interne massif de populations, la baisse du pouvoir d’achat et la pression fiscale exercée sur les entreprises, ainsi que la suspension de certains programmes importants d’investissement et de développement par les Partenaires techniques et financiers (PTF) du pays. Il est constaté que les prix à la production des principales céréales progressent et le niveau général des prix à la consommation enregistre une hausse trimestrielle de 1,2% et une hausse annuelle de 0,2%.

Dans ce contexte, le Burkina Faso a réalisé en 2023 un PIB estimé à 11 969,5 milliards de francs CFA, avec un PIB par habitant d’environ 830 dollars américains. L’essentiel de l’économie repose principalement sur l’agriculture et l’exploitation minière, en particulier celle de l’or. L’étude Baseline des indicateurs de la SNCT et du PAIC-GC réalisée en 2019 indique 5,23 % de contribution de la culture au PIB, avec 0,33% pour le formel et 4,89% pour les entreprises informelles.

Les multiples crises impactent le secteur de la culture, entraînant la réduction des espaces d’expressions et la fréquentation des lieux de spectacles et amenuisant, du même coup, l’économie générée par celle-ci.

Les spécialistes estiment que les perspectives de croissance économique au Burkina Faso restent favorables sur la période 2023-2026, au regard de la résilience de l’économie. Cette performance est attendue sous les hypothèses d’une accalmie des tensions géopolitiques au niveau international, notamment la crise russo-ukrainienne, d’une amélioration de la situation sécuritaire nationale au regard des efforts déployés, d’un climat socio-politique apaisé et d’une pluviosité favorable.

I.3. Analyse de l’écosystème culturel

L’action culturelle au Burkina Faso est marquée depuis les années 1970 par des constantes dont les éléments majeurs se présentent comme suit :

- l’existence d’une volonté politique de développer une action culturelle publique, tout en soutenant les initiatives privées ;
- le développement d’une politique de protection et de promotion du patrimoine ainsi que des industries créatives ;
- le développement des échanges avec les autres peuples et cultures par la mise en œuvre d’une coopération culturelle interafricaine et internationale dynamique.

Cette politique a permis de mettre en place l’écosystème culturel actuel dont les principaux résultats sont :

- des acteurs publics et privés de plus en plus organisés, structurés et professionnels ;

- des filières artistiques et culturelles en développement ;
- un cadre juridique étoffé ;
- la mobilisation de ressources importantes au titre de la coopération ;
- des mécanismes d'accompagnement et de protection fonctionnels.

Cependant, le secteur culturel reste confronté à certaines insuffisances qui handicapent ses performances, parmi lesquelles on peut citer :

- la faiblesse de la gouvernance due à l'insuffisance des concertations avec les autres parties prenantes, pour une inclusion plus évidente de la culture dans les autres politiques publiques ;
- la polarisation du développement culturel autour des capitales (politique et culturelle) et la faiblesse de la décentralisation culturelle ;
- l'absence de stratégie pour renforcer la contribution sectorielle à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale ;
- la crise sécuritaire qui empêche aussi bien l'Administration publique que les acteurs d'aller dans certaines localités.

II. Analyse du cadre juridique

Les missions et le fonctionnement de la SNC sont encadrés par un ensemble d'instruments normatifs au niveau international et au niveau national.

Au titre des **instruments juridiques internationaux**, le Burkina Faso a ratifié les principaux traités internationaux et conventions relatifs à la culture et à la propriété intellectuelle.

Le tableau ci-dessous donne la substance des cadres normatifs interne et externe qui régissent le secteur de la culture et plus précisément les actions de la SNC. Il contient en effet l'objet, les insuffisances, les atouts et opportunités de cet arsenal juridique vis-à-vis de la SNC.

Tableau 1: Textes juridiques nationaux et internationaux encadrant les activités de la SNC

TEXTES JURIDIQUES	OBJET	LIENS AVEC LA SNC
TEXTES INTERNATIONAUX		
Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005	Elle encadre la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.	La SNC concourt à l'atteinte des 4 objectifs du cadre de suivi de la Convention.
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée le 17 octobre 2003 par l'UNESCO	Elle donne les principes et orientations pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.	La SNC participe à la réalisation des objectifs relatifs aux traditions et expressions orales, aux arts du spectacle, aux événements festifs, aux savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Charte de la renaissance culturelle africaine adoptée le 24 janvier 2006 à Khartoum, ratifiée par le Burkina Faso le 10 mai 2016	Elle vise à affirmer la dignité de l'homme africain, promouvoir la liberté d'expression et la démocratie culturelle, préserver et promouvoir le patrimoine culturel africain.	La SNC participe à la promotion de l'identité culturelle, au développement des arts et à la coopération.
ACCORDS DE COOPERATION		
Accords bilatéraux	Ils établissent le cadre pour les échanges et la coopération technique et financière dans les domaines du patrimoine et des arts entre deux pays.	Ils permettent à la SNC d'appuyer la mobilité et la promotion de ses lauréats, de développer des échanges culturels, et de mettre en œuvre des partenariats avec d'autres festivals.
Accords multilatéraux	Ils contribuent au développement des échanges et de la coopération technique et financière avec les organisations sous-régionales et internationales des arts.	La SNC bénéficie par ce canal d'appuis techniques et financiers à des activités spécifiques et pourrait bénéficier d'appuis projets et d'autres appuis divers relatifs au renforcement des capacités des acteurs et à la mobilité.
TEXTES NATIONAUX		
Loi n°047-2004/AN du 25 novembre 2004 portant loi d'orientation du cinéma et de l'audiovisuel au Burkina Faso	Cette loi régit l'exercice de l'activité cinématographique et audiovisuelle au Burkina Faso.	La SNC est soumise aux obligations liées à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.
Loi n°048-2019/AN du 19 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique au Burkina Faso	Elle fixe les règles de protection des droits d'auteurs et des droits voisins au Burkina Faso.	La SNC est soumise aux obligations liées à l'exploitation des œuvres et à la protection des titulaires de droits.
Loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso et ses textes d'application	Elle fixe les règles de protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel.	La mission principale de la SNC est encadrée par cette loi.
Loi n° 042 /96/ADP du 08 novembre 1996 portant dépôt légal au Burkina Faso	Cette loi institue le système de dépôt obligatoire de documents notamment imprimés, graphiques, photographiques, sonores et audiovisuels, les progiciels au Burkina Faso.	Les productions littéraires, artistiques et audiovisuelles, y compris celles de la SNC, sont assujetties aux formalités du dépôt légal.
Loi N°049-2019/AN portant loi d'orientation de la filière livre et de la lecture publique au Burkina Faso	Elle détermine les principes généraux de développement du livre et de la lecture publique au	Les activités littéraires de la SNC sont régies par cette loi.

	Burkina Faso, ainsi que la politique d'encadrement des métiers du livre.	
TEXTES REGLEMENTAIRES		
Décret n°2014-609/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014 portant conditions et modalités de création, de gestion et de suppression des établissements publics de l'État	L'ensemble de ces textes réglementaires régit la création, l'organisation et le fonctionnement des EPE au Burkina Faso et plus spécifiquement les EPA.	La création de la SNC en tant qu'EPA en 2023 est conforme à ces textes.
Décret n°2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif		
Décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant réglementation générale de la comptabilité publique		
Décret n° 2019-0782/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime financier et comptable des Établissements Publics de l'État au Burkina Faso		
Décret n° 2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant comptabilité des matières de l'État et des autres organismes publics		
Décret n°2013-169/PRES/PM/MCT/MEF/MFPTSS du 23 mars 2013, portant statut de l'artiste au Burkina Faso	Il définit le statut de l'artiste et les conditions de sa protection juridique et/ou sociale notamment en termes de régime fiscal et social.	La SNC doit participer à l'expression artistique et à la professionnalisation des acteurs.
Décret n°77-109/PRES/NCDIN/DGM/IS/DGI du 06 avril 1977 portant réglementation des salles de spectacles et autres établissements recevant du public	Il fixe les modalités d'ouverture et de gestion des salles de spectacles et autres établissements recevant du public pour des spectacles de divertissement.	Les normes de réalisation édictées s'appliquent à la SNC.
Décret n°2014-643/PRES/PM/MCT du 29 juillet 2014 , portant réglementation de l'organisation des spectacles vivants au Burkina Faso	Il encadre la réglementation de l'organisation des spectacles vivants au Burkina Faso et précise la classification des entrepreneurs culturels et leurs obligations.	La SNC est assujettie à la licence A.

Source : Résultat des recherches du Comité d'élaboration

En plus des textes généraux ci-dessus, des textes spécifiques organisent les missions et activités de la SNC. Le tableau ci-dessous fait un examen des forces et faiblesses de ce cadre juridique spécifique.

Tableau 2: Textes juridiques spécifiques à la SNC

TEXTES JURIDIQUES SPECIFIQUES DE LA SNC		
Textes	Forces	Faiblesses
Décret n° 2023-0421 /PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT du 11 avril 2023, portant création de la SNC	-Cohérence avec les textes régissant les EPA ; - Volonté politique affirmée de faire de la SNC une structure autonome de développement culturel.	-Insuffisance de soutiens matériel, technique et financier pour assurer son autonomisation
Décret n° 2023-500/PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT du 28 avril 2023, portant approbation des statuts particuliers de la SNC qui en organise l'administration et la gestion	Cohérence avec les textes régissant les EPA	-
Arrêté n° 2023-326/MCCAT/CAB du 31 juillet 2023, portant organisation, attribution et fonctionnement de la Direction générale de la SNC	-Cohérence avec les statuts ; -Légitimation du fonctionnement des services de la SNC.	-Des chevauchements d'attributions entre certains services ; -Non rattachement de la DAF et l'Agence comptable à l'Ordonnateur (DG) ; -Non existence de certains services tels que l'accueil, informatique, archives...
Décret n°97-379/PRES/PM/MCC du 18 septembre 1997 portant organisation de la Semaine nationale de la culture (SNC)	Stabilisation de la localité et la périodicité de l'événement	-Inadaptation à l'évolution institutionnelle actuelle de la SNC ; -Besoin d'adaptation de nouvelles activités et disciplines artistiques et culturelles.
Décret n°74-325/PRES/JSC/DAC du 05 septembre 1974, portant institution d'un Grand Prix National des Arts et des Lettres	-Volonté politique affirmée d'organiser des compétitions artistiques nationales par décret pris en Conseil des ministres ; -Base juridique solide pour les compétitions.	Des lacunes à combler en ce qui concerne les critères d'évaluation.
Décret n°84-250/CNR/PRES du 27 juin 1984, portant organisation de la semaine nationale de la culture et du Grand Prix National des Arts et des Lettres	Volonté politique affirmée	-

Arrêté conjoint N°2024-175/MEFP/MCCAT du 15 avril 2024, portant détermination des prises en charge spécifiques liées à l'organisation de la phase finale de la SNC	-Maîtrise des dépenses liées à l'événement ; -Prise en charge des cas spécifiques (cachet des artistes nationaux et internationaux, membres associés...).	Non application de ce texte au CNO
Arrêté conjoint N°2023-425/MCCAT/MEPF du 29 septembre 2023, portant prix-primés-distinction-gratification pour l'organisation de la phase finale de la 21 ^e édition de la SNC Bobo 2024	-Maîtrise des dépenses liées à l'événement ; -Prise en charge des artistes participants à la SNC	Faiblesse des montants alloués aux distinctions et gratifications
Délibération n°2023-0004/MCCAT/SG/SNC/CA du 22 décembre 2023, portant tarifications et modalités de perception des recettes issues des prestations de la semaine nationale de la culture (SNC)	Précise et harmonise les montants et modalités relatifs aux recettes perçues dans le cadre de la SNC	-

Source : Résultat des recherches du Comité d'élaboration

On peut constater que la SNC, en tant qu'établissement public du secteur culturel ayant en charge la promotion et la valorisation de la diversité des expressions culturelles et artistiques nationales, bénéficie d'un encadrement juridique international propice à l'accomplissement de ses missions.

Au plan des accords de coopération bilatérale, le Gouvernement a conclu des accords bilatéraux spécifiques dans le domaine de la culture avec des pays européens comme la Belgique, la France, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, ainsi que des accords bilatéraux d'ordre général de coopération culturelle et artistique qui prévoient des dispositions pour soutenir les acteurs culturels et touristiques dans leurs initiatives.

Plus précisément aux niveaux régional et sous régional, des accords existent entre le Burkina Faso et d'autres pays africains comme le Mali, le Niger, le Maroc, la Côte d'ivoire, le Togo, le Ghana, etc.

Force est de constater que l'opérationnalisation de ces accords de coopération, notamment avec les pays africains, par les structures opérationnelles, à travers des actions concrètes demeure le talon d'Achille. Pour ce faire, la dynamique actuelle amorcée par le Burkina Faso pourrait donner une plus grande envergure aux interventions de la SNC, à travers une ouverture vers d'autres pays africains et non africains, avec la signature et la mise en œuvre d'accords de coopération avec des structures de même nature de ces pays.

Ces textes normatifs internationaux et/ou communautaires créent un environnement favorable au développement de l'activité culturelle. Cependant, on peut relever la méconnaissance par les acteurs tant publics que privés de ce dispositif juridique international.

Au niveau national, on peut noter que le Burkina Faso dispose d'un cadre normatif important permettant de protéger et promouvoir le patrimoine culturel national et de renforcer la contribution du secteur de la culture au développement socio-économique. Ce dispositif juridique interne concerne l'ensemble des textes législatifs et réglementaires (décrets, arrêtés...) ayant trait au secteur de la culture.

En effet, la création, l'organisation et le fonctionnement de la SNC est en parfaite cohérence avec les textes législatifs et réglementaires qui encadrent les EPE au Burkina Faso. Aussi, le domaine d'intervention de la SNC étant la culture, elle mène ses actions dans le respect d'un cadre normatif relatif au secteur de la culture au niveau national. Tout cela est un atout majeur en terme de force institutionnelle, pour la structure dans l'exécution de ses missions.

L'ensemble de ces textes dénote, par ailleurs, de l'existence d'un cadre juridique spécifique globalement favorable au développement culturel. Cependant, des faiblesses peuvent être relevées dans l'application de certains textes comme l'arrêté portant organigramme de la structure, le décret instituant la SNC et l'arrêté conjoint déterminant les prises en charge spécifiques liées à l'organisation de la phase finale de la SNC. Ces textes ne sont plus en phase avec certaines réalités du GPNAL, en termes de prise en charge et d'organisation des catégories de compétition. Il importe donc pour la SNC de procéder à une relecture de certains textes et de veiller à leur meilleure application.

Au demeurant, la réglementation au niveau national relative au développement des activités culturelles demeure insuffisante et très peu connue par les acteurs.

III. Analyse du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la SNC prend en compte le dispositif organisationnel pour la prise en charge des missions, les relations fonctionnelles entre les différentes unités et l'ancrage de l'Etablissement au sein du Ministère en charge de la Culture. Compte tenu de la vocation et des missions de l'Etablissement, l'analyse s'intéresse également à son positionnement dans le paysage culturel national et sous-régional.

III.1. Cadre organisationnel et fonctionnement

L'analyse du cadre organisationnel et fonctionnel de la SNC conduit à l'examen préalable de la cohérence de ses missions avec les attributions dévolues au Ministère en charge de la Culture, avant de se pencher sur son dispositif organisationnel et les interactions entre les différentes sous unités qui la composent.

En ce qui concerne l'analyse de la cohérence de la mission, il ressort que la Semaine nationale de la Culture (SNC) assure à titre principal « la promotion et la valorisation de la diversité des expressions artistiques nationales ». Cette mission reste cohérente avec les orientations stratégiques du pays en matière de développement culturel mais surtout s'inscrit dans le champ de compétence du Ministère en charge de la Culture, tel que cela ressort dans les dispositions de l'article 21 du décret n°2022-996 du 02 décembre 2022, portant attributions des membres du Gouvernement.

En termes de structuration, la SNC comprend un Conseil d'administration, une Direction générale et un organe consultatif. Le Conseil d'administration est composé de représentants des tutelles technique

et financière, des représentants d'autres départements ministériels et des représentants des acteurs communautaires et privés de la culture. Le Conseil culturel et artistique (CCA) est l'organe consultatif statutaire de la SNC et son rôle est d'émettre des avis sur les activités de promotion et de valorisation artistiques de la SNC. Ses membres ne sont pas encore nommés et il n'est donc pas encore opérationnel.

L'organisation de la Direction générale de la SNC est fixée par l'arrêté n° 2023-326/MCCAT/CAB du 31 juillet 2023. Ainsi, la Direction générale comprend : le Cabinet du Directeur général, le Secrétariat général, les directions techniques et les structures d'appui. Le Cabinet du Directeur général comprend le Secrétariat particulier, le Contrôleur interne et la Personne responsable des marchés. Le Secrétariat général comprend quatre (04) directions techniques, à savoir la Direction artistique et de la programmation (DAP), la Direction de la coopération, de la promotion et des échanges culturels (DCPEC), la Direction des infrastructures et des équipements techniques (DIET) et la Direction de la communication et des relations publiques (DCRP). Il comprend également les structures d'appui que sont : la Direction de l'administration et des finances (DAF), la Direction des ressources humaines (DRH), l'Agence comptable (AC), le Bureau comptable des matières principales (BCMP).

L'examen du cadre organisationnel permet de déceler les insuffisances suivantes :

- le rattachement des structures de la chaîne financière au Secrétariat général, tandis que le Directeur général est l'ordonnateur du budget de la SNC ;
- l'absence de structures spécifiques en charge des études et de la planification, de services informatiques et en charge des archives. L'érection de ces structures est nécessaire à la bonne marche de la SNC, au regard des ambitions qu'elle nourrit. Les attributions des structures inexistantes sont prises en charge par des directions techniques, cœur de métier. Cela est de nature à les détourner de leur mission technique, d'une part, et à baisser leurs performances et celles de la SNC, d'autre part. A titre illustratif, la Direction artistique et de la programmation (DAP) qui devrait assurer l'élaboration et la mise en œuvre du programme artistique annuel de la SNC, se penche plutôt sur l'élaboration et le suivi-évaluation du programme et du rapport d'activités global de la SNC. De même, les relations publiques qui devraient être gérées par la DCPEC sont exercées par la DCRP ;
- au niveau fonctionnel, des chevauchements ont été constatés entre certaines structures. On note la confusion d'attributions entre la Direction des infrastructures et des équipements techniques et le Bureau comptable matière principale. Il n'est pas évident d'établir une frontière entre des matières principales, tandis que la DIET devrait se charger de l'exploitation technique des équipements de son, de lumière et audiovisuel, et l'acquisition, la maintenance des équipements ainsi que l'entretien des infrastructures relevant du BCMP.

III.2. Positionnement institutionnel

L'analyse du positionnement institutionnel de la SNC s'apprécie en tenant compte de l'ancrage de la structure au sein du dispositif institutionnel du Ministère en charge de la Culture et de son positionnement en tant qu'acteur auprès des opérateurs culturels. L'analyse prend également en compte le rayonnement de l'événementiel, tout en évaluant ses capacités de positionnement international et à être un instrument de diplomatie culturelle.

Au plan national, la SNC jouit d'une grande notoriété comme manifestation culturelle et cela renforce le positionnement de l'Etablissement en tant qu'acteur culturel majeur, au même titre que la Délégation du FESPACO. L'ancrage de la manifestation auprès des communautés ethnoculturelles et son acceptation en tant qu'événement culturel majeur du pays confèrent, en effet, une légitimité et une utilité sociale, aussi bien à l'événementiel qu'à la Structure. Les appréciations positives découlant de l'enquête de perception auprès des faîtières des organisations professionnelles et des communautés renforcent cette perception du rôle de la SNC dans le paysage culturel, aussi bien au plan national que local. Cette perception positive et cette légitimité affirmée ouvrent des voies à des partenariats solides et durables avec les opérateurs privés, les communautés et des espaces culturels.

Au plan interne, bien que la mission globale de promotion et de valorisation des expressions du patrimoine culturel national soit partagée avec la Direction générale de la Culture et des Arts, les missions spécifiques d'organisation de l'événementiel « Semaine nationale de la Culture » et de promotion des lauréats demeurent une exclusivité de l'EPE. Cela confirme également le rôle principal que les instruments de politique publique entendent lui confier dans ce domaine.

Toutefois, il faut souligner le rôle amoindri de l'EPE lors de la phase finale de la SNC, en ce qui concerne la prise en main de la Direction artistique de la manifestation. En effet, les changements institutionnels intervenus au niveau du statut de la structure d'organisation, semblent encore peu intégrés dans le dispositif organisationnel de la manifestation. Des observations et de l'analyse des perceptions des acteurs internes, il ressort une faiblesse dans l'affirmation du rôle technique de l'EPE, surtout en ce qui concerne la définition du projet artistique et la prise en charge effective de la coordination technique générale du festival, du fait de l'émiettement et de la dissolution de la fonction au sein des commissions de l'organisation. Des concertations en amont et une clarification des rôles essentiels de l'EPE, en tant qu'acteur technique devraient permettre un meilleur positionnement de la structure dans la « maîtrise d'œuvre » du festival.

Au plan international, les récentes innovations dans l'organisation de la SNC ont fait apparaître un nouveau rôle de l'Institution dans la coopération et la diplomatie culturelles. En effet, si les différentes éditions avaient déjà consacré l'intégration de la notion de « pays invité d'honneur », le contexte politique sous régional actuel lui donne plus d'ampleur et participe de la conduite de la politique étrangère du pays. En outre, l'organisation de phases de sélection prenant en compte la participation de la diaspora burkinabè, notamment au Mali et en Côte d'Ivoire, ajoute une dimension internationale, basée sur le lieu d'expression. De ce fait, la SNC se présente donc comme un outil de promotion du rayonnement extérieur du Burkina Faso et de diplomatie culturelle.

L'analyse du rayonnement et du positionnement international fait ressortir une faiblesse générale liée à l'ampleur des nouveaux défis imposés par le contexte politique et les orientations stratégiques de

délocalisation internationale de phases de sélection. Toutefois, le réseau de partenariats tissés avec des festivals internationaux semble amorcer pour l’Institution des pas vers une reconnaissance en tant que pair par des opérateurs internationaux mais surtout une opportunité de positionnement international de la manifestation comme un rendez culturel africain majeur.

IV. Analyse des ressources

L’analyse des ressources prend en compte l’examen des ressources humaines, des ressources matérielles et infrastructurelles ainsi que les ressources financières.

IV.1. Ressources humaines

L’analyse des ressources humaines porte sur la situation du personnel, le dispositif de gestion des carrières et le développement des ressources humaines.

IV.1.1. L’état des lieux des ressources humaines

Le personnel de la Semaine nationale de la culture est constitué de 48 agents à la date du 30 juin 2024. Le tableau ci-dessous donne la répartition des effectifs par service.

Tableau 3: Répartition du personnel de la DG-SNC par direction

N°	DIRECTION	NBRE SERVICES	EFFECTIFS
1	Direction artistique et de la programmation	2	7
2	Direction des infrastructures et des équipements techniques	2	7
3	Direction de la coopération, de la promotion et des échanges culturels	2	7
4	Direction de la communication et des relations publiques	2	7
5	Direction des ressources humaines	2	3
6	Direction de l’administration et des finances	2	3
7	Agence comptable	3	2
8	Bureau comptable matières principal	2	5
9	Secrétariat général	1	3
10	Direction générale	1	2
11	Personne responsable des marchés	1	1
12	Contrôleur interne	1	1
TOTAL			48

Source : DRH-SNC, 2024

L’examen du tableau montre que les directions de métier sont plus dotées en personnel que les directions d’appui notamment la DAF et l’AC.

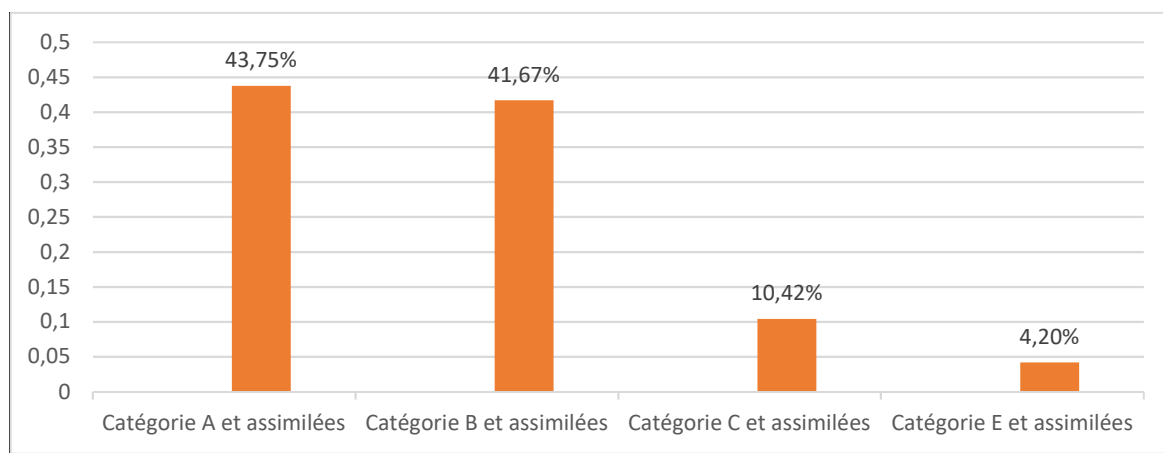
La distribution du personnel selon le sexe (voir annexe 1 : Répartition du personnel de la DG-SNC par catégorie et par sexe) indique que le personnel féminin ne représente que 12,5%, soit 06 agents.

La répartition par catégories (Cf. Graphique n°1) dont les proportions suivantes :

- 43,75% de la catégorie A et assimilés,
- 41,67% de la catégorie B et assimilées,
- 10,42% de la catégorie C et assimilées,
- 4,2% de la catégorie E et assimilées.

Sur l'ensemble du personnel, 03 sont des fonctionnaires détachés, 02 des contractuels recrutés par l'ex-Maison de la culture de Bobo et 43 agents, des fonctionnaires affectés. Seuls 05 agents sont entièrement pris en charge par la SNC (agents détachés et contractuels). Le personnel est majoritairement constitué d'agents ayant moins de 10 ans d'expérience professionnelle (95,8%) mais l'âge moyen d'ancienneté se situe autour de 5,27 ans.

Graphique 1 Répartition des agents par catégorie :



Source : DRH-SNC, 2024

En termes de profil, la SNC dispose de personnel aux profils diversifiés. Les plus nombreux sont ceux liés aux spécialités des domaines culturels et touristiques, notamment le patrimoine culturel, le cinéma et l'audiovisuel, les services touristiques et les affaires culturelles. A ce personnel qui exécute des tâches techniques, il faut ajouter un personnel de gestion administrative et financière et d'appui.

Malgré cette diversité des profils qui induit une complémentarité dans l'exécution des tâches, il faut néanmoins relever l'absence de certains profils techniques spécialisés, au regard de la mission de la structure et des équipements à manipuler. Il s'agit plus précisément de l'absence :

- d'ingénieur en son et lumière (au nombre de 05) ;
- d'ingénieur en électricité (au nombre de 01) ;
- d'ingénieur ou de technicien en informatique (au nombre de 01) ;
- de professionnel en économie et finances (au nombre de 01) ;
- de spécialiste en marketing (au nombre de 01).

En outre, l'enquête de perception sur l'adéquation effectifs et profils aux besoins des services a fait ressortir les constats suivants :

- 50% des responsables estiment que les ressources humaines mises à la disposition de leurs structures sont en adéquation avec les besoins de leurs services ;
- 70% des responsables administratifs estiment que les profils affectés correspondent à leurs attentes. Cependant, 35,70% des agents estiment n'être pas affectés au service adapté et en cohérence avec leur profil.

IV.1.1.1. Le dispositif de gestion des carrières

Le personnel de la SNC est régi par des régimes différents selon qu'il relève du personnel de l'Etat détaché ou affecté ou bien du personnel contractuel recruté par l'Etablissement.

Le personnel contractuel de la DG-SNC est régi par la loi 033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat. Cette loi organise la gestion de la carrière des agents contractuels des EPE. Quant aux agents publics détachés ou affectés, c'est la loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat qui régleme la gestion de leur carrière.

L'examen du cadre de gestion des ressources humaines de la SNC fait ressortir certaines insuffisances dues notamment :

- à l'inexistence d'un plan de carrière pour le personnel contractuel ;
- l'inexistence de certains outils de gestion comme le tableau prévisionnel des emplois et des effectifs ainsi que les fiches de description des postes et le tableau de bord de suivi des RH ;
- la non opérationnalisation des instances consultatives comme le Comité technique paritaire et le Conseil de discipline ;
- l'absence d'un texte d'organisation des emplois permanents, ce qui constitue un blocage dans la gestion des carrières
- l'absence de logiciel métier en matière de gestion des RH ;
- etc.

IV.1.1.2. Le dispositif de développement des ressources humaines

Le dispositif de développement des ressources humaines prend en compte la formation continue et le système de motivation du personnel.

Sur le plan de la formation continue, la SNC dispose d'un plan de renforcement des capacités (plan de formation) pour combler les besoins d'efficacité des services. Cependant, ce plan n'est pas encore opérationnalisé.

Concernant le système de motivation, des formes de motivation sont prévues par les différents textes relatifs à la gestion des ressources humaines. Il s'agit de la lettre de félicitations et d'encouragement, le témoignage de satisfaction avec publication au Journal officiel et la décoration pour fait de service public ainsi que des primes de rendement. Au titre de l'année 2023, cinq (05) agents de la SNC ont été décorés dans les ordres spécifiques par le MCCAT. Il faut néanmoins noter qu'aucun texte n'internalise les mesures de motivation et l'essentiel du dispositif repose sur les éléments de base contenus dans les textes de portée générale.

Au-delà des éléments de récompense, la motivation devrait prendre en compte l'appréciation du cadre de travail et la satisfaction du personnel par rapport aux conditions de travail. Il pourrait s'avérer important de cerner les aspects du cadre de travail qui peuvent jouer sur la motivation des agents. D'ailleurs, l'enquête de satisfaction réalisée dans le cadre de cette étude a relevé une faiblesse dans l'appréciation par les agents de leur cadre de travail qui restent à 64,30% insatisfaits des conditions de travail. Ce sentiment, s'il persiste, pourrait affecter la détermination des agents dans l'accomplissement des tâches et leur volonté à porter les projets de l'Etablissement.

IV.2. Ressources matérielles et infrastructurelles

La Direction générale de la SNC a hérité du patrimoine non financier important du Secrétariat technique de la SNC (ST-SNC) et de la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso (MCB). Ce patrimoine non financier est constitué des ressources infrastructurelles, matérielles et logistiques.

IV.2.1. Ressources matérielles et logistiques

Les ressources matérielles sont constituées essentiellement des matériels informatiques, des mobiliers de bureaux, des moyens roulants, des matériels techniques spécifiques et autres.

L'inventaire du matériel informatique fait état de l'existence de vingt-un (21) ordinateurs de bureau et de vingt (20) imprimantes. L'état de fonctionnement de ce matériel est satisfaisant mais en termes de quantité, des efforts restent à fournir pour doter tous les postes de travail d'au moins un équipement complet.

En ce qui concerne les moyens roulants, la SNC dispose de :

- quatre (04) véhicules quatre roues dont trois en mauvais état ;
- un véhicule deux roues en bon état.

En outre, au regard de la nature des missions de la Structure, l'acquisition des moyens roulants spécifiques de types car-podium et des cars s'avère indispensable.

Le matériel technique spécifique est pour la plupart vieillissant. Seul l'équipement sono a été récemment renouvelé et correspond mieux aux exigences technologiques du moment. Le reste du matériel a plus de 10 ans d'ancienneté et l'équipement pour la lumière et la vidéo-projection cinématographique est vétuste et requiert une mise à niveau pour correspondre aux exigences de qualité des nouvelles technologies. Outre ces besoins par rapport au matériel existant, il faut signaler la nécessité de dotation de la SNC en d'autres types d'équipements et de matériels pour lui permettre de répondre à ses ambitions de festival culturel majeur, d'envergure internationale. Il s'agit notamment de matériel vidéographique supplémentaire pour la gestion de fond de scène et d'une unité complète de sonorisation pouvant assurer la couverture sonore d'un stade.

IV.2.2. Les ressources infrastructurelles

Les ressources infrastructurelles concernent le patrimoine bâti et non bâti de la SNC. Il s'agit : du siège, de la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso et du site de la Cité des Artistes.

a) *Siège de la SNC*

Il est situé au Secteur 21 de la ville de Bobo-Dioulasso et s'étend sur une superficie de quatre (04) hectares. L'espace est organisé comme suit :

- **Un bloc administratif :**

Il est constitué d'une bâtisse circulaire offrant dix (10) bureaux, une salle de réunion, une salle d'archive.

- **Une aire d'exposition pavée :**

Elle abrite un espace bars, huit (08) appartements moyens gravitant autour d'un (01) appartement central de 150 m². Le reste de l'espace peut accueillir plus de six cent (600) stands pour les exposants de produits artisanaux et commerciaux. Ces infrastructures sont mises en location.

- **Un espace maquis :**

Cet espace autrefois pavé ne l'est plus à cause de l'ensablement de cette partie de la cour. Il est mis en location.

Lors des éditions de la SNC, il y est érigé une cinquantaine de stands pour accueillir les tenanciers de maquis et restaurants.

- **Un espace non aménagé,**

Environ la moitié de la superficie de cet espace reste non exploitée par la DG-SNC. Mais, une partie de l'espace est occupée par la Direction régionale de l'Ouest du BBDA.

Le siège accueille la foire de la biennale SNC. A chaque édition, un aménagement provisoire est fait afin de pouvoir tenir l'activité. Un aménagement structurel permettant l'évacuation des eaux pluviales est nécessaire pour la viabilité du site et une situation pérenne est envisageable par la construction des stands avec des matériaux durables.

b) La Maison de la Culture de Bobo

Situé au secteur 17 (Sarfallao), ce complexe a été érigé à la demande des acteurs culturels et inauguré en 2012. Constitué en un seul bloc sur une superficie d'un (01) hectare, il comprend des bureaux et des salles. Il s'agit essentiellement de :

- une salle de spectacle de 1500 places assises ;
- trois (03) salles de conférence de 200 places assises chacune modulable en deux salles de 100 places assises ;
- une salle de réunion de 100 places assises ;
- une salle de création et de répétition de 109,57m² ;
- une salle d'exposition de 281,44m² ;
- un salon VIP de 200,30m² ;

- une cafétéria ;
- onze (11) salles techniques ;
- deux (02) esplanades spacieuses (1 500m² environ) dont une dotée deux (02) dispositifs de jets d'eau ;
- parkings intérieurs et extérieurs ;
- et d'aires gazonnées (1 000m²) et pavées (1 166,60m²).

Il dispose également de trois (03) bureaux administratifs.

Après plus de dix (10) ans d'exploitation de l'infrastructure, la réception définitive n'a pas été prononcée.

La fréquentation des infrastructures par un nombre important de clients nécessite d'importants moyens financiers pour la prise en charge des services courants (nettoyage, maintenance électrique, plomberie, jardinage, gardiennage, etc). Malgré les efforts fournis par la DG-SNC, des difficultés relatives au circuit électrique et de plomberie subsistent.

A l'analyse, une réhabilitation de l'infrastructure s'impose.

c) La Cité des artistes

Ce site localisé au secteur 18 de la ville de Bobo-Dioulasso est matérialisé par la clôture de l'espace d'une superficie de six (06) hectares. Des travaux de foration pour la réalisation d'une infrastructure d'adduction autonome en eau sont également en cours.

A termes, cette cité devrait être constituée d'un bloc administratif et d'un complexe hôtelier pour y loger les festivaliers-artistes pendant l'évènement SNC. Passé le temps que dure la manifestation, une réflexion est en cours concernant son exploitation.

IV.3. Ressources financières

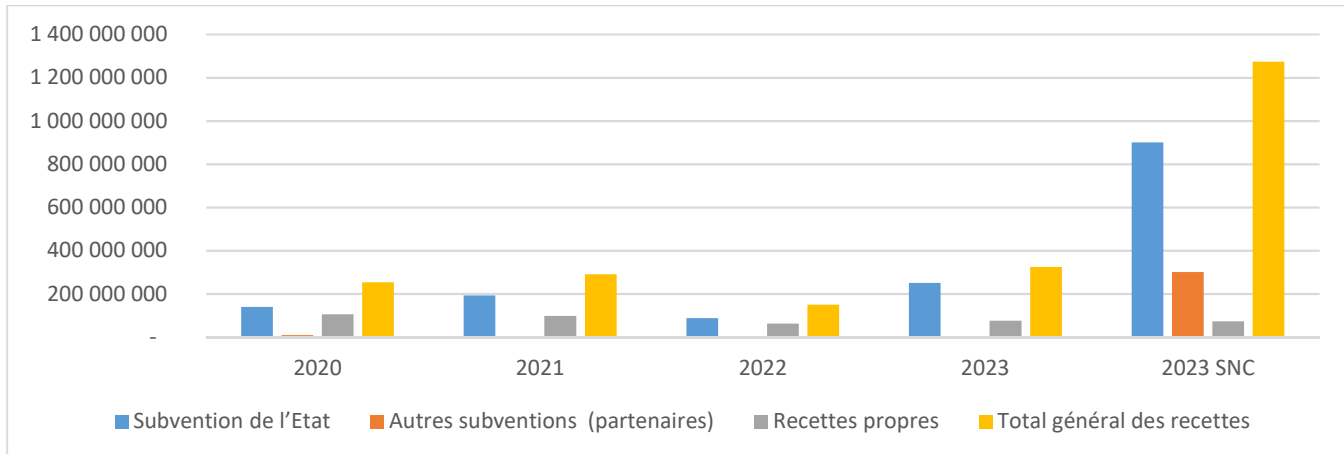
L'analyse des ressources financières est faite, d'une part, sous l'angle du budget de l'EPE, et d'autre part, en tenant compte des années d'organisation ou non de la biennale. Il est à noter que l'organisation d'une édition de la Semaine nationale de la Culture (SNC) se déroule en deux phases : l'organisation des Semaines régionales de la Culture (SRC) en année impaire et l'organisation de la phase finale en année paire. Cette situation impacte la mobilisation des recettes et le niveau des dépenses.

IV.3.1. Des recettes

L'analyse des recettes sur la période de 2020 à 2023, fait ressortir qu'en moyenne, les recettes propres représentent 29,09% des recettes totales, la subvention de l'Etat 65,53% et les fonds partenaires 5,38%. Le faible taux des fonds des partenaires s'explique par la non tenue de la 20^e édition de la biennale. En effet, on note que pour l'année 2023, avec la tenue effective de l'évènement, la part contributive des fonds partenaires représente 23,57% des recettes mobilisées.

Le graphique ci-dessous récapitule les recettes réalisées par nature, par rapport aux prévisions sur la période de 2020 à 2023. La particularité de 2023 s'explique par la tenue de la 20^e édition de la Semaine nationale de la Culture (SNC) et des Semaines régionales de la Culture (SRC). Pour une meilleure analyse, les données de l'année 2023 ont été désagrégées d'une part, celles concernant les SRC et le fonctionnement et d'autre part, celles de la 20^e édition.

Graphique 2: Situation des recettes de 2020 à 2023

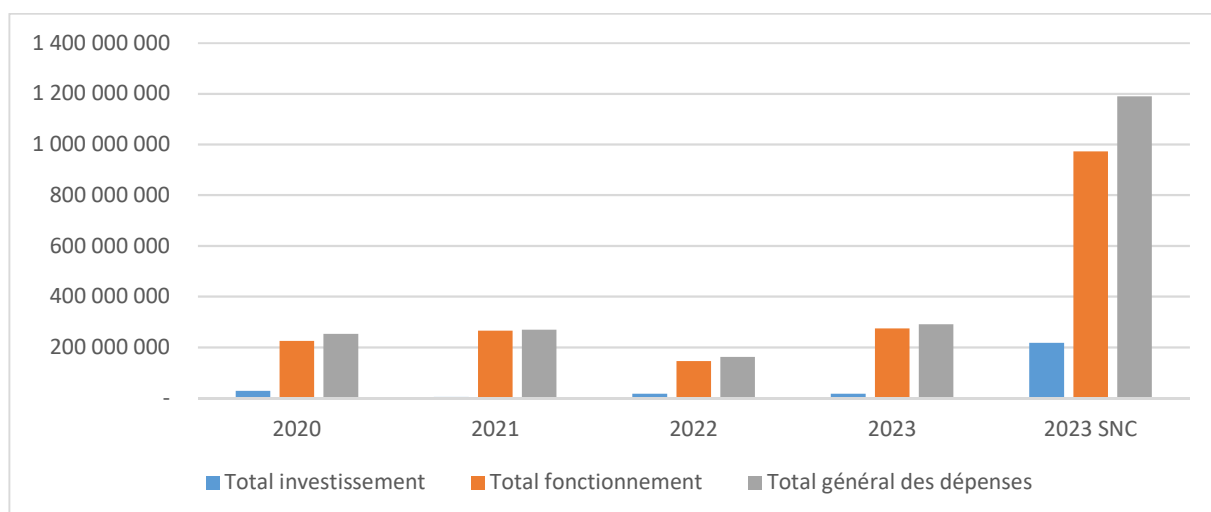


Source : DAF-SNC, 2024

Les taux de réalisation de 2021 et 2023, respectivement de 101,42% et 101,89% montrent que les prévisions sur les périodes ont été bonnes. Les taux de réalisation de 24,86% et 17,65% enregistrés respectivement en 2020 et 2022 s'expliquent par la non tenue de la 20^e édition de la SNC.

IV.3.2. Des dépenses

Graphique 3: Situation des dépenses de 2020 à 2023



Source : DAF-SNC, 2024

Le graphique ci-dessus retrace l'évolution des dépenses sur la période de 2020 à 2023. On observe que les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que celles d'investissement sur la période de l'analyse. En effet, la moyenne des dépenses d'investissement est de 9,27%.

L'organisation en deux phases de chaque édition de la SNC affecte le niveau des dépenses. Le volume des dépenses en année paire, année d'organisation de la phase finale est plus important que le volume des dépenses en année impaire, année d'organisation des sélections régionales, exceptée la situation particulière de l'année 2023, où s'est tenue finalement la 20^e édition.

Le faible niveau d'exécution des dépenses de 25,65% et 19,51%, respectivement pour l'exercice 2020 et 2022 s'explique par l'annulation de l'organisation de la phase finale. Cela a impacté négativement le taux moyen de réalisation des dépenses sur la période cible qui s'est établi à 66,74%. Nonobstant cette situation, on note une bonne performance pour les années 2021 et 2023, où se sont effectivement tenues les semaines régionales de la Culture. Cela justifie une bonne absorption des crédits (cf. tableau 2 en annexe).

Le taux d'autofinancement s'établit en moyenne à 38,36% sur la période de 2020 à 2023, ce qui est une bonne performance pour la Semaine nationale de la Culture.

Le taux de variation des dotations des dépenses de 2022 et 2023, soit environ 80,71%, se justifie par les nouvelles orientations dans l'organisation de l'édition qui augmentent les charges. Au regard de ce ratio, il serait préférable d'aller vers une professionnalisation de la manifestation avec une rationalisation des dépenses.

L'analyse des données montre que l'organisation des éditions de la SNC dépend plus de la subvention de l'Etat et de la contribution des partenaires et sponsors.

V. L'offre de service et la demande

La SNC est un établissement qui offre des prestations diverses à des usagers relevant de diverses catégories et ayant des attentes multiformes. Cette section aborde la description de l'offre disponible à la SNC et analyse les besoins et caractéristiques des différentes catégories d'usagers ayant recours aux services et prestations de la SNC.

V.1. Offres et prestations de services

Les offres et prestations de service de la SNC sont diversifiées et concernent, en plus du domaine des biens et services culturels, plusieurs autres domaines. L'analyse de l'offre de service et de prestation se fera en tenant compte de l'offre permanente et de l'offre uniquement disponible lors de la biennale nationale de la Culture.

Le tableau ci-dessous donne la composition de l'offre de prestations de la SNC.

Tableau 4: Offre de prestations de la SNC

PRESTATIONS PERMANENTES	
Location de matériel et équipement	Matériel de sonorisation
	Matériel d'éclairage
	Matelas
	Panneaux publicitaires de 12m ²
Location de salles et autres espaces	Salle de Spectacle SOTIGUI KOUYATE
	Salles de Conférence (Madou KONE, Drissa KONE, Tidiane COULIBALY)
	Salle de réunion Drissa KOULEDAFOUROU
	Salle de création artistique
	Salle d'exposition Mahama KONATE
	Couloir gauche
	Couloir droit
	Esplanade entrée officielle MCB
	Esplanade entrée public MCB
	Restaurant bar climatisé MCB
	Parking MCB
	Ensemble de l'infrastructure
	Location salle de conférence SNC
	Bar et Appâtâmes
	Location d'espace pour le lavage à l'intérieur du site de la SNC
Autres	Redevance de nettoyage pour les prestataires de pause-café et pause-déjeuner
PRESTATIONS NON PERMANENTES LIEES A L'ORGANISATION DE LA SNC	
Inscriptions des artistes au GPNAL	Frais d'inscription au Grand Prix National des Arts et des Lettres (GPNAL)
Droits d'entrée	Droits d'entrée aux différents espaces dédiés aux compétitions et à la foire
Location d'espace	Appâtâmes centraux
	Appâtâmes annexes
	Bars
	Stand VIP de 9m ²
	Stand de 6m ² pour exposition artisanale et commerciale
	Stand de 6m ² pour exposition du livre
Frais d'accréditation	Stand de 12m ² pour restaurant et buvettes
	Accréditation pour prise de vue (photo et film)
	Accréditation pour exploitation du logotype/T-shirt
	Accréditation pour exploitation du logotype/ page
	Accréditation pour exploitation du logotype/casquettes

Source : Délibération n° 2023-04 du 29 décembre 2023 portant tarifications et modalités de perception des recettes issues des prestations de la Semaine nationale de la culture

Il reste constant que la gamme de services de la SNC est assez étoffée et prend en compte l'exécution des missions essentielles de la Structure. En outre, selon l'enquête réalisée auprès de prospects, la structure et ses activités sont très connues dans le paysage culturel. Sur la question de savoir par quel canal les usagers ont eu connaissance de l'EPE et de ses offres de services, il est ressorti que la majorité a été informée par le canal de la télévision (55,6%). La radio (16,7%) et l'information par tierce personne (11,1%) interviennent en troisième et quatrième position des canaux d'informations accessibles au public. Aussi, cette enquête est-elle révélatrice de l'option optimale pour l'Etablissement dans sa démarche de faire davantage connaître ses prestations et son offre de service. Egalement, l'enquête a révélé que 80% des usagers ayant déjà bénéficié des prestations de la SNC sont satisfaits de l'offre. Pour ceux qui n'ont pas trouvé satisfaction, il s'agit essentiellement des structures et les griefs suivants sont soulevés :

- prix trop élevé (45,5%) ;
- manque de confort des lieux (36,4%) ;
- équipement vétuste (9,1%) ;
- faible qualité du service (9,1%).

33,3% des personnes morales sont insatisfaites des services de la SNC

L'analyse de la structuration de la demande devrait permettre à l'Etablissement d'assurer une meilleure segmentation et de positionner son offre, en tenant compte du pouvoir d'achat de la cible. Par ailleurs, l'analyse de l'adéquation de l'offre avec les attentes des usagers/clients fait ressortir un taux d'adéquation de 31,4%. En d'autres termes, sur dix (10) usagers de l'Etablissement, moins de quatre (04) estiment l'offre en cohérence avec leurs attentes. Pour beaucoup d'usagers, la SNC devrait augmenter quantitativement son offre de services (29,4%) avec un niveau de qualité plus élevé (25,5%) et des délais d'attente dans la livraison des services plus raisonnables (13,7%).

En ce qui concerne les préférences pour les prestations, les usagers recourent plus à la location de salle et d'espace qu'aux autres services. La production de spectacle et d'événementiel reste un besoin faiblement exprimé comparativement aux offres en lien avec les locations.

Tableau 5: Besoins de services des usagers

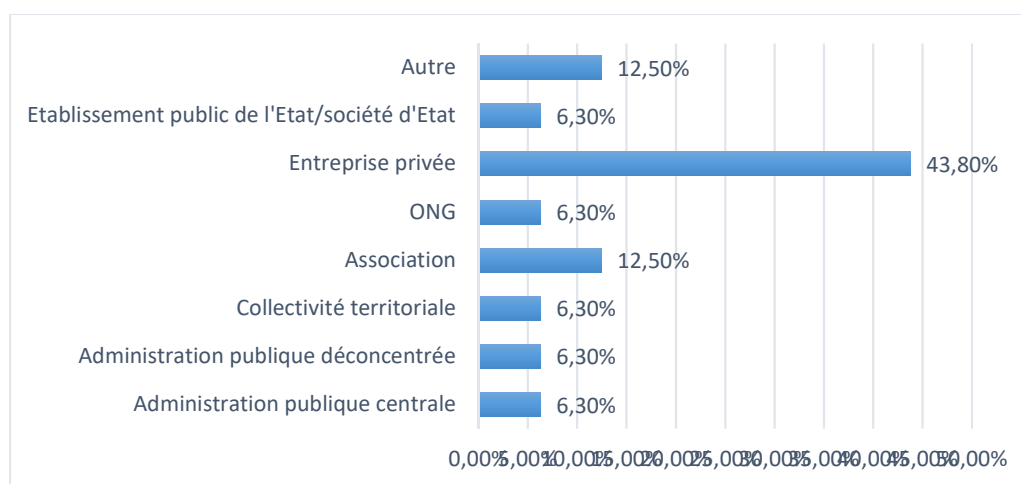
Prestations	% d'occurrence dans les préférences des usagers
Location de salles	18,2%
Location d'espaces	13,6%
Location de matériels de sonorisation	12,1%
Location de stands pendant l'évènementiel	12,1%
Location de plages ou espaces publicitaires	10,6%
Location des maquis-restaurants	9,1%
Evénementiel culturel	9,1%
Location des matelas	6,1%

Production et coproduction	6,1%
Projection de films	3,0%
Total	100,0%

Source : Enquête terrain, juin 2024

En ce qui concerne la structuration de la demande, les usagers clients de la SNC sont à la fois des services (personnes morales) et des personnes physiques. Le graphique ci-dessous donne la répartition de la demande au niveau des structures.

Graphique 4: Répartition de la demande au niveau des structures



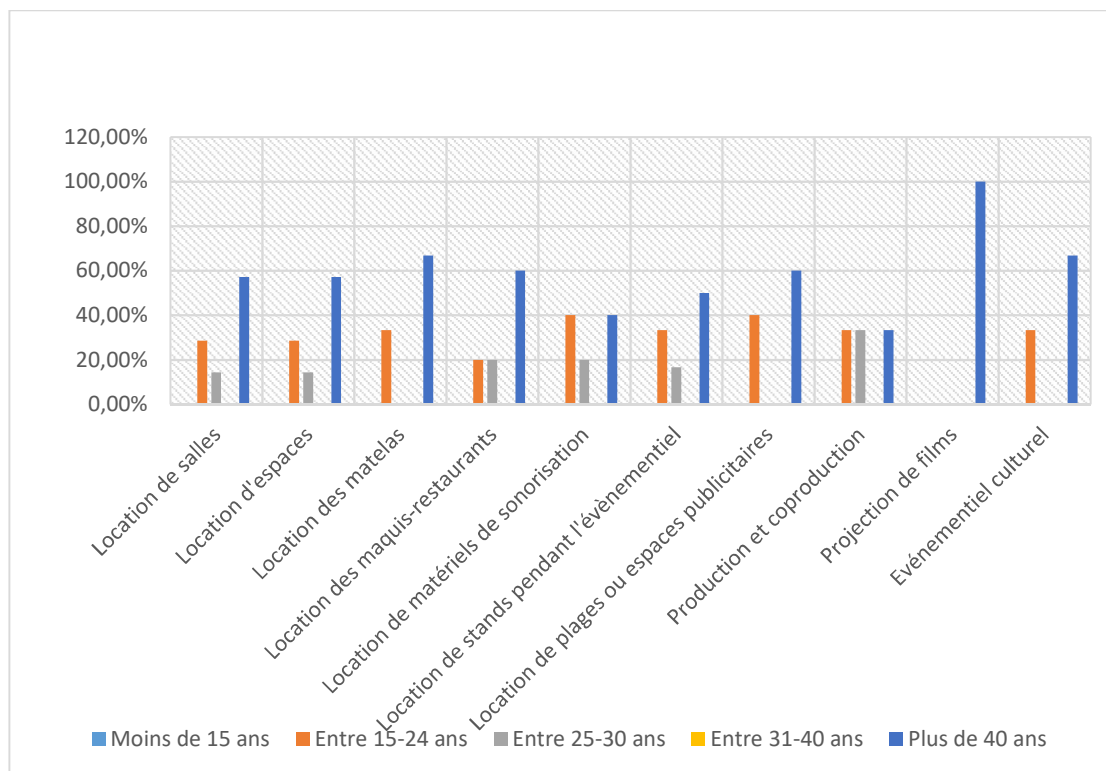
Source : Enquête terrain, juin 2024

Les entreprises privées sont les plus nombreuses à exprimer le besoin pour les services de la SNC. Elles représentent 43,80% des structures. Par contre, les services de l'administration publique centrale et déconcentrée semblent moins intéressés que les associations par l'offre de service de la SNC.

En ce qui concerne les usagers/clients personnes physiques, l'analyse de la structuration de la demande en fonction de l'âge et des besoins de service donne la configuration suivante :

- les moins de 30 ans ont une préférence pour la location du matériel de sonorisation ;
- les moins de 30 ans représentent la moitié de la demande potentielle pour les locations de stands et restaurants lors de la biennale ;
- les moins de 30 ans sont plus intéressés par l'offre de production et de coproduction de la SNC que les autres catégories d'âge ;
- les plus de 40 ans sont les plus nombreux pour les demandes de location de salles, de maquis-restaurants et d'espaces publicitaires.

Graphique 5: Structuration de la demande en fonction de l'âge et des besoins de service



Source : Enquête terrain, juin 2024

VI. Analyse de la gouvernance

La gouvernance s'entend de la qualité de la coordination et du pilotage d'une structure et du respect de ses règles de gestion. Elle constitue un critère pertinent pour évaluer la performance et le dynamisme d'un organisme. Selon le rapport d'évaluation 2024 de la performance des structures du MCCAT, en 2023 le niveau de performance de la SNC en matière de gouvernance s'est établi à 51,19%. Cette performance bien que moyenne reste inférieure à la moyenne de la performance des structures du Ministère qui est de 73.88%.

L'état de la gouvernance de la SNC est analysé à travers l'évaluation de la qualité de son système de management, la communication et la tenue des cadres de concertation. L'analyse prend également en compte l'examen de l'exercice de la tutelle technique et financière.

VI.1. Système de management

Le management consiste à planifier, concevoir, développer, produire et fournir des produits et services visant à répondre efficacement aux exigences et aux attentes des usagers-clients d'une administration. Les éléments d'appréciation du niveau de management au sein de la SNC sont inscrits dans le tableau ci-dessous. Des données primaires ont également été collectées auprès de divers acteurs (personnels, acteurs culturels, partenaires...) pour soutenir cette appréciation.

Tableau 6: Eléments d'appréciation du niveau de management

N°	ITEMS	EXISTENCE	
		Oui	Non
1	Vision connue		X
2	Principes et valeurs		X
3	Textes d'organisation	X	
4	Actes de nomination des responsables administratifs	X	
5	Cadres de concertations statutaires	X	
6	Manuel de procédures		X
7	Tableau de bord des activités		X

Source : Enquête terrain, juin 2024

Le système de management appliqué au sein de la SNC est positivement apprécié par les acteurs internes. Ainsi, 18,20% des directeurs et chefs de service sont très satisfaits du management et 85,70% des agents sont satisfaits du style de gouvernance.

La satisfaction du personnel sur le système de management pourrait s'expliquer par la prévalence d'un climat apaisé de travail dans la structure, la confiance mutuelle entre les responsables et leurs aptitudes à répondre aux attentes des agents. A cette appréciation du personnel s'ajoute celle des autres acteurs, liée à la participation active de la SNC aux activités des acteurs culturels privés et des structures publiques, son accessibilité et sa promptitude à trouver des réponses aux préoccupations des clients et usagers.

Sur la typologie du système de gouvernance de la SNC, la perception dominante du personnel sur les modalités de déploiement du dispositif de gouvernance est qu'il est de type directif (75%), laissant peu de place à la délégation et aux initiatives. Néanmoins, il faut signaler que les directeurs et chefs de services sont satisfaits, pour la plupart, en ce qui concerne l'aspect spécifique du processus de prise de décision (60%). Le défi reste plus lié au niveau du management interne des services et au renforcement et à l'implication de tous les acteurs pour ce qui est du directoire.

L'examen du cadre de gouvernance fait ressortir également l'absence d'outils pertinents de gestion au sein de l'EPE. Outre les outils relatifs à la GRH, il s'agit également de l'absence d'un tableau de bord de pilotage, l'absence de manuel de procédures pour la définition des procédures relatives aux différents processus de gestion et de fonctionnement, l'absence d'une charte qualité et d'un plan de management de la qualité, etc. Ces outils sont indispensables pour la bonne gestion de l'Etablissement et l'amélioration de ses rapports avec les parties prenantes pour la reddition des comptes.

VI.2. Communication

L'état des lieux de la communication consiste à examiner les canaux et supports de communication utilisés par la Direction générale de la SNC, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'Institution. Il s'agira d'identifier non seulement les canaux et les supports de communication utilisés à l'interne pour informer mais aussi ceux destinés pour l'information à l'externe. Le tableau ci-dessous synthétise les canaux et supports de communication interne et externe de la Direction générale de la SNC.

Tableau 7: Canaux et supports de communication interne et externe

PUBLIC CIBLE	CANAUX ET SUPPORTS
Groupe cible primaire (Personnel de la SNC, prestataires de la SNC)	-Internet, téléphone fixe et mobile, réunions, emails, notes de service, courriers, tableau d’affichage, correspondance (lettres officielles), rencontres diverses, notes d’information, mailing, note de service, groupes Whatsapp, messenger.
Groupe cible secondaire (Partenaires de la SNC, promoteurs de spectacles et acteurs culturels, population de Bobo Dioulasso, grand public, autres institutions publiques et ONG)	-Télévision, radio, presse écrite, presse en ligne, site Internet, page Facebook, communication via supports promotionnels (dépliants, brochures, calendriers, T-shirts, etc.), rencontres ciblées d’information, panneaux publicitaires, médias internationaux, journaux ou magazines, visuelles et autres de la biennale.

Source : Enquête terrain, juin 2024

VI.2.1. Communication interne

S’agissant de la communication interne qui désigne l’ensemble des approches et mécanismes de partage de l’information et des connaissances entre les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre des activités de la Direction générale de la SNC, on note une communication institutionnelle favorable. L’ensemble du personnel communique sans difficultés, dans la mesure où ils disposent presque tous, des canaux les plus appropriés leur facilitant la circulation de l’information entre eux. On peut donc retenir que l’information circule entre la Direction générale de la SNC et le personnel de la Direction ainsi que les partenaires.

A lumière de ce qui précède, on pourrait affirmer que les canaux utilisés sont appropriés et que les informations circulent normalement (informations transmises en temps opportun).

De plus, la cohésion sociale et le climat de travail sont entretenus au travers notamment de la mutuelle qui existe pour gérer les événements sociaux.

Toutefois, il y a lieu de souligner qu’en dépit de ces points forts, quelques limites et difficultés de communication subsistent. Il s’agit notamment de :

- l’absence d’intranet entre les directions ;
- l’insuffisance de la circulation de l’information ;
- la lenteur et l’irrégularité de la connexion internet ;
- la non adéquation du profil du personnel affecté à Direction de la communication et des relations publiques ;
- l’absence d’un lieu d’affichage approprié. En effet, la DG-SNC a cinq portes d’entrées et le tableau d’affichage n’est placé face à aucune de ces entrées alors que le personnel emprunte surtout l’entrée principale. Par conséquent, ce sont les visiteurs qui ont le plus facilement accès aux notes de service que le personnel.

Pour résoudre ces difficultés et insuffisances, une amélioration du dispositif de la communication interne est nécessaire.

VI.2.2. Communication externe

Elle présente des forces et des acquis dont : le caractère historique de la biennale qui reste toujours attractif, l'existence d'une volonté politique, l'existence d'un pool de partenaires, la notoriété élevée, couplée d'une image positive de la SNC etc. De plus, selon l'analyse d'appréciation des actions de communication de la SNC, 88% des personnes enquêtées apprécient positivement les actions de communication de l'Institution, contre 12%. En outre, l'Institution communique assez par le hors-médias et médias.

Au-delà de ces aspects positifs, le diagnostic de la communication externe met en évidence des limites et insuffisances selon les éditions de la biennale :

- l'insuffisance de communication régulière et de proximité avec le grand public ;
- l'absence de communication sur la vie du parrain, des sponsors officiels et la participation des pays invités d'honneur ;
- le manque d'innovation dans la communication avec les partenaires et le public ;
- l'absence de stratégie pour susciter l'intérêt des partenaires locaux ;
- l'absence de communication entre deux biennales ;
- l'insuffisance d'exploitation des espaces d'expression qu'offre la SNC pour vulgariser et attirer les partenaires ;
- la communication autour de la biennale échappant souvent au contrôle de la DG-SNC ;
- le manque de matériels techniques de la Direction de la communication et des relations publiques (appareil photo de qualité, table de montage, dictaphone, etc.) pour travailler de façon efficace ;
- l'insuffisance d'exploitation des outils numériques dans la communication.

La SNC devrait donc travailler à corriger les insuffisances relevées, pour une communication en phase avec ses ambitions et sa notoriété. Pour le cas spécifique des outils numériques, elle devrait se mettre à la pointe des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), moyens indispensables pour une communication moderne, impactante et efficiente.

VI.3. Cadres de concertation

La Direction générale de la Semaine nationale de la culture (SNC) a institué des cadres de concertation par note de service n°2024-004/MCCAT/SG/SNC/DG du 13 février 2024 dans le cadre de la bonne gouvernance de l'Institution, conformément à l'arrêté n°2023-095/MCCAT/CAB du 07 mars 2023, portant création, organisation et fonctionnement des cadres du Ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

Les cadres institués sont :

- l'Assemblée générale (AG) qui a lieu chaque trimestre ;
- le Conseil de direction (CD) qui se tient chaque mois ;
- les Réunions de direction (RD) qui ont lieu deux fois par mois.

Au cours de chaque année, il y a quatre (04) assemblées générales, douze (12) conseils de direction et vingt-quatre (24) réunions de direction (RD).

La Direction générale de la SNC a pu organiser durant la période de juillet à décembre 2023, deux (02) assemblées générales et trois (03) conseils de direction. L'analyse des cadres de concertation s'appuie sur les données primaires (enquêtes) et secondaires (documents administratifs).

Il est à noter que la Direction générale de la SNC dispose d'un acte (une note de service) instituant ces cadres de concertation (voir note de service n°2024-004). En plus de la tenue régulière desdits cadres (AG et CD), des comptes rendus de réunion sont rédigés à cet effet pour les assemblées générales et les conseils de direction et des listes de présence sont établies lors des assemblées générales. Cela témoigne de l'intérêt porté par les agents à ce sujet. En effet, 16% des agents enquêtés apprécient très bien l'organisation des cadres de concertation et 83% des agents apprécient bien lesdits cadres.

S'agissant des faiblesses, il est à noter que certaines conclusions issues des cadres de concertation ne sont pas diffusées auprès des agents, en témoigne l'enquête réalisée : 78,60% des agents affirment qu'ils ne sont pas régulièrement informés des décisions prises lors des différentes réunions, contre 21,4% des agents. Cela pourrait affecter leur motivation car ils se sentiraient peu informés, frustrés, dans la mesure où ils reçoivent l'information de ces décisions auprès d'autres agents.

Lorsque les agents ne sont pas au même niveau d'information, cela pourrait se ressentir sur leur motivation et leur implication dans la réalisation de certaines activités. Ils s'intéresseront moins aux activités de la Direction générale car étant peu informés.

VI.4. Exercice de la tutelle technique et financière

Aux termes de l'article 19 de la loi n°010-2013 du 30 avril 2013, portant règles de création des catégories d'établissements publics « les établissements publics de l'Etat (EPE) sont placés sous la tutelle technique du ministère dont relève leur domaine d'activité et sous la tutelle financière du ministère en charge des Finances ». A ce titre¹, la SNC est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé de la Culture et sous celle financière du Ministre chargé des Finances.

VI.4.1. La tutelle technique

Le Ministre chargé de la Culture donne les orientations stratégiques à suivre par la Direction générale de la SNC. L'enjeu majeur de l'exercice de la tutelle² est de veiller à ce que l'activité de la SNC s'insère dans les objectifs fixés par le Gouvernement et les politiques en matière de culture et d'arts, notamment la Stratégie nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT).³ A cet effet, le Ministre chargé de la Culture adresse pour chaque exercice annuel une note d'orientation contenant les objectifs stratégiques à réaliser par la SNC au Président du Conseil d'administration (PCA). A son tour, le PCA adresse une lettre de mission au Directeur général de la SNC. La Direction générale de la SNC décline en cascade cette lettre de mission en lettres de missions spécifiques, adressées à ses directeurs et chefs de services, ainsi qu'en programme d'activités annuel.

¹ Décret 2023-0421/PRES/TRANS-PM/MEFP/MCCAT du 11 avril 2023, portant création de la Semaine nationale de la culture (SNC)

² Décret 2014-609 PRES/TRANS/MEF/MFTSS du 24 juillet 2014, portant conditions et modalités de création, de gestion et de suppression des établissements publics de l'Etat (EPE)

³ Axe stratégique 1 de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme 2018-2027

A la fin de chaque exercice, l'autorité de tutelle technique procède à diverses évaluations pour s'assurer que les orientations sont suivies par la SNC et juger de son niveau de performance. Il s'agit notamment du Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM), de l'évaluation globale des performances des structures et de l'Assemblée sectorielle des EPE du Ministère en charge de la Culture.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi régulier du fonctionnement et dans l'objectif d'aplanir certaines difficultés, le Président du Conseil d'administration effectue chaque année deux séjours statutaires au sein de l'EPE.

Depuis l'érection de la SNC en EPE, ces niveaux d'évaluations ont permis, dans l'ensemble, de créditer la SNC d'un bon niveau de performance. A titre d'exemple, selon le Rapport global d'évaluation de la performance 2023, la performance globale de la SNC (efficacité, efficience, gouvernance) est jugée satisfaisante, avec un taux de performance de 72,86%. Toutefois, le niveau de transmission des documents auprès de l'Assemblée sectorielle des EPE du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme est ressorti moyen, avec 50% comme taux de transmission. Pour ce faire, la mise en place d'un tableau de bord de suivi est nécessaire. Ce tableau de bord devrait consigner en bonne place, les tenues des pré sessions du Conseil d'administration, les tenues des pré sessions de l'Assemblée générale des EPE et le chrono de transmission des documents aux différentes autorités et instances.

L'autorité de tutelle technique a, par ailleurs, la responsabilité de renforcer les capacités opérationnelles de la SNC. Les réponses croisées des données primaires permettent de faire ressortir des faiblesses reconnues par les autorités de tutelles⁴ : l'insuffisance de ressources financières pour financer les activités et l'insuffisance des équipements techniques. Cela implique dans les trois premières années de fonctionnement, pour la tutelle technique, la prise en compte de plusieurs éléments stratégiques prévus par l'étude organisationnelle, économique et financière ayant permis son érection en EPE. Il s'agit principalement de satisfaire à la demande en besoin spécifique de ressources humaines et aux besoins en investissement (acquisition de matériels, immobilisations incorporelles, bâtiments, installations techniques et agencement).

Enfin, sur le plan de l'organisation des éditions de la biennale, la mise en place d'un Comité national d'organisation (CNO) pour chaque édition, met au cœur de l'action opérationnelle les acteurs en charge de la tutelle technique. En effet, s'il faut reconnaître l'importance d'un tel dispositif pour le positionnement de l'évènement et les facilités organisationnelles qu'il offre, des réflexions sont à mener pour renforcer la place de la Direction générale dans la définition du projet artistique et la conduite de la direction artistique de l'évènement. Un rapprochement d'avec des expériences d'évènementiels institutionnels comme le Festival panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) ou le Salon international de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) pourrait guider une telle réflexion.

VI.4.2. La tutelle financière

Le Ministre chargé des Finances donne les orientations stratégiques, afin que l'activité de la SNC s'insère dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et à ce que sa gestion soit la plus

⁴ Notamment par le Secrétariat général du MCCAT

saine et la plus efficiente possible⁵. Elle alloue à la SNC un budget pour son fonctionnement. A cet effet, l'Assemblée générale des EPE (AG/EPE) est l'instance chargée d'évaluer la SNC pour s'assurer de la conformité de sa gestion financière avec les normes établies. La SNC n'étant pas encore passée devant l'AG/EPE, il n'existe pas, pour l'instant, d'élément d'appréciation à ce niveau. Néanmoins, la tenue du Conseil d'administration de validation des bilans de l'année 2023, serait indicative d'un bon départ dans la reddition des comptes. L'élaboration d'un manuel de procédures pour s'assurer de la gestion saine et efficiente serait nécessaire pour un encadrement optimal.

La SNC étant un nouvel EPE, elle pourrait bénéficier d'un appui supplémentaire en guise de dotation à l'équipement pour lui permettre de prendre en charge convenablement ses missions.

VII. Partenariats

L'analyse des partenariats tient compte des différentes catégories d'acteurs externes en interaction avec la SNC. Cette partie présente le réseau relationnel de l'Institution et analyse la qualité de la collaboration entre la SNC et ses différents partenaires.

VII.1. Partenariats institutionnels et réseaux

L'accomplissement des missions dévolues à la SNC nécessite la mobilisation de moyens financiers importants, nonobstant la subvention de l'Etat. On distingue deux types de partenariats pour la SNC en tant qu'institution : le partenariat technique et le partenariat financier.

Le partenariat financier consiste en une contribution financière de la part des institutions, des sponsors, des mécènes, en vue de leur permettre d'accroître leur visibilité. Il peut se faire également par des échanges de marchandises entre la SNC et ces partenaires.

En plus du partenariat financier, il a toujours existé des partenariats plutôt techniques entre la SNC et certaines structures. Les partenariats techniques sont ceux qui consistent en un échange d'expertises mais n'appelant pas une contribution financière. Il s'agit, entre autres, de l'appui technique de la SNC à certains festivals, par la mise à disposition du matériel de sonorisation et de techniciens, et dans la composition de membres du jury.

Il existe, par ailleurs, un autre type de partenaire dont l'apport est important dans la mise en œuvre des activités de la SNC. On peut citer les gouvernorats, les administrations déconcentrées de certains secteurs ministériels (Sport, Transport, Action sociale, Santé...), les Forces armées nationales et la Police...

En outre, en matière de réseautage, des démarches sont en cours pour que la SNC intègre des réseaux au niveau régional et international. Ce réseautage permettra à la SNC d'avoir des cadres de diffusion et de promotion de ses lauréats.

Cependant, la durée longue des contrats sans clause d'adaptation, la multiplicité des intervenants dans le processus de négociation, la non définition d'une stratégie de mobilisation des ressources externes et de coopération technique, ainsi que la non maîtrise du calendrier de planification des entreprises sont entre autres des facteurs qui limitent le développement optimal du réseau des partenariats de la SNC.

⁵ Décret 2014-609 PRES/TRANS/MEF/MFTSS du 24 juillet 2014, portant conditions et modalités de création, de gestion et de suppression des établissements publics de l'Etat (EPE)

VII.2. Relations avec les faïtières

La Direction générale de la SNC, dans l'exécution de sa mission, collabore étroitement avec divers acteurs de la culture, du tourisme, du commerce et de l'artisanat, à travers leurs faïtières. Les acteurs culturels sont représentés au sein du Conseil d'administration, à travers la Confédération nationale de la Culture (CNC) et sont fréquemment sollicités pour participer aux jurys des compétitions et au Comité national d'organisation. Ils jouent également un rôle important dans la sensibilisation de leurs membres pour la gestion de la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso. Les acteurs du tourisme, à travers la Fédération des Organisations patronales de l'Hôtellerie et du Tourisme (FOPATH) et la Fédération des Acteurs du Tourisme (FAT) interviennent dans l'hébergement et la restauration des artistes. En plus de leur contribution à l'organisation de la biennale, les acteurs de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'artisanat (CCIA), quant à eux, mettent la chambre de commerce à la disposition de la SNC pour les activités littéraires.

VII.3. Relations avec les communautés ethnoculturelles

La SNC, dans le cadre du volet festival fait appel aux différentes communautés à Bobo-Dioulasso pour animer le village des communautés. Ce village est également ouvert aux communautés de l'espace UEMOA ou à toute autre communauté désireuse d'y prendre part. Il est à noter que la SNC leur apporte une subvention, en vue de leur permettre de mieux animer le village. L'analyse des actions de partenariats fait ressortir la diversité des acteurs communautaires associés aux activités de la SNC et la reconnaissance d'une bonne image de l'Institution, de leur part. Des actions sont en cours pour formaliser d'autres partenariats, tant au niveau national qu'international.

VII.4. Rapports avec les services déconcentrés

La Direction générale de la SNC entretient des relations d'ordre fonctionnel avec les structures déconcentrées de l'État dans la région.

- Les DRCAT/DPCAT travaillent en collaboration avec la Direction générale de la SNC à l'organisation de la phase de sélection de la SNC (les inscriptions, l'organisation pratique des SRC), de la phase finale de la SNC, de la promotion des lauréats. Toutefois, les résultats montrent que 100% des personnes enquêtées affirment qu'il y a effectivement des empiètements dans l'organisation des SRC.
- Les DRCM et les médias contribuent à la visibilité des activités de l'Institution (DG-SNC).
- S'agissant des gouvernorats, ils pilotent l'organisation des Semaines régionales de la Culture.

VII.5. Les structures centrales et rattachées du ministère en charge de la Culture

La Direction générale de la SNC entretient essentiellement des rapports de collaboration avec les structures centrales du Ministère. Toutefois avec certaines structures rattachées telles la Radio-Télévision du Burkina (RTB), le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) et l'Institut des sciences et techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), il existe des conventions. Sur cinq (05) structures enquêtées, elles ont toutes répondu qu'il existe de bons rapports avec la Direction générale de la SNC.

La collaboration entre la SNC et les structures centrales, se traduisant essentiellement en soutiens technique (renforcement des capacités opérationnelles, soutien à l'organisation de la biennale), matériel et financier favorise le bon fonctionnement de l'EPE. Cette collaboration semble cependant

à sens unique. Il faut également une implication de la SNC aux activités menées par les directions centrales et les structures rattachées ; de sorte à maintenir la structure dans la dynamique de l'accomplissement des missions assignées au département en charge de la Culture. Dans ce sens, une meilleure coordination des actions entre la SNC et d'autres entités comme le CENASA et le FESPACO sera très profitable à la création et la diffusion artistique et surtout, la promotion des lauréats.

Par ailleurs, les conventions existant entre la SNC et la plupart des structures ci-dessus identifiées ne sont pas écrites et leur mise en œuvre se fait de façon informelle. La SNC gagnerait à formaliser ces conventions, en leur donnant un contenu (durée, bénéfices et contreparties) profitable à toutes les parties. Ces partenaires pourraient également constituer des ponts pour des collaborations de la SNC avec d'autres entités nationales et internationales.

VII.6. Rapports avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des partenaires importants dans l'organisation des Semaines régionales de la Culture, à travers la mobilisation sociale des populations, le soutien aux artistes participants et le soutien financier apporté à l'organisation. Lors de la phase finale de la SNC, la Mairie centrale de Bobo Dioulasso et le Conseil régional des Hauts-Bassins accompagnent la Direction générale de la SNC dans l'organisation de la biennale.

Le soutien multiforme apporté, de façon indirecte, à la SNC par les communes et les conseils régionaux, sans être minime, semble cependant en déphasage avec l'évolution de la biennale, au regard de la croissance des charges liées à l'organisation de l'événement. Un plus grand engagement de ces structures locales de développement, à travers un soutien plus conséquent aux artistes pour leur préparation et une prise en charge de leurs déplacements aux lieux de compétitions (pour les phases régionales) et à Bobo-Dioulasso (pour la phase finale) serait plus avantageux pour la SNC. Cela passe par une meilleure prise en compte de la culture dans les stratégies et plans locaux de développement.

En ce qui concerne le cas particulier de la Commune de Bobo-Dioulasso et du Conseil régional des Hauts-Bassins, au regard de l'engagement de l'Etat pour la tenue d'un événement d'une si grande envergure à Bobo-Dioulasso, de la mobilisation populaire au sein de la ville durant la période et des retombées économiques (Hébergement dans les hôtels, restauration, transport, petits commerces...) qui pourraient s'évaluer en centaines de millions de francs CFA, ces collectivités territoriales devraient faire leur la biennale. Ainsi, l'inscription du site de la SNC, une zone inondable, dans le plan d'aménagement de la ville de Bobo-Dioulasso et l'octroi de soutiens matériel, technique et financier plus conséquents pourrait traduire cette appropriation de la SNC par la ville et la région. En rappel, pour les 20^e et 21^e éditions qui se sont tenues respectivement en 2023 et 2024, la SNC a bénéficié d'un montant de dix millions (10 000 000) francs CFA à chaque édition comme soutien à l'organisation de l'événement de la part de la Commune de Bobo-Dioulasso. Quant au Conseil régional des Hauts-Bassins, son soutien s'est limité à l'octroi de deux prix spéciaux, d'une valeur de cinq cent mille (500 000) francs CFA chacun, à chacune des éditions.

VIII. Synthèse du diagnostic

L'analyse diagnostique a fait ressortir des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Synthèse FFOM

RUBRIQUES	FORCES	FAIBLESSES
Cadre juridique	-Existence de textes juridiques encadrant la biennale « SNC » et le domaine d'actions et d'intervention de la SNC (décrets portant création et approbation des statuts particuliers, arrêté conjoint, arrêté portant organisation et attributions...) ; -Existence d'accords et conventions de coopération dans le domaine de la culture avec plusieurs pays dans le monde.	-Insuffisance de certains textes juridiques spécifiques à l'Institution (décret de 97 portant l'organisation de la biennale, texte relatif aux marchés publics qui n'est pas adapté aux spécificités de la prestation artistique) ; -Non-respect des prescriptions des textes juridiques relatifs à l'organisation de la diffusion de spectacles artistiques et cinématographiques.
Cadre institutionnel	-Cohérence des interventions avec les orientations des politiques publiques nationales notamment la SNCT ; -Existence de textes d'organisation de l'institution ; -Fort ancrage institutionnel de la SNC.	-Non opérationnalisation de l'organe consultatif (Conseil culturel et artistique) ; -Chevauchements d'attributions entre certaines structures de la DG-SNC (DIET/BCM et DCRP/DCPEC) ; -Faible prise en charge de certaines fonctions importantes (études, planification, statistiques, archivage, informatique) ; -Faible appropriation de la dimension artistique (volet festival) de la biennale par la DG-SNC.
Gouvernance	-Cadre reconnu pour l'éclosion de la créativité artistique et le soutien à la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel ;	-Faible représentativité de l'Institution sur les festivals culturels majeurs au plan international ;

	-Disponibilité des actes de nomination des responsables ; -Existence formelle des cadres de concertation ; -Existence d'une note d'orientation du MCCAT adressée au Président du conseil d'administration (PCA).	-Faible partage et appropriation de la vision ; -Absence d'outils de gestion (charte qualité, manuel de procédures, tableau de bord des activités, cartographie des risques, fiches d'indication des attentes...).
Partenariat	-Existence de partenariats avec d'autres festivals tant au niveau national qu'international ; -Existence de partenariat avec les institutions publiques, privées et organismes internationaux ; -Bonne coopération avec les faitières de la culture et du tourisme.	-Absence d'une stratégie de recherche et de fidélisation des partenaires ; -Absence de cadres formels de concertation de la SNC avec les partenaires institutionnels ; -Absence d'une stratégie de communication autour des partenaires ; -Faible coordination entre la SNC et le Ministère de tutelle dans la négociation de certains partenariats.
Infrastructures et ressources matérielles	-Plateau technique du son adapté au spectacle live ; -Disponibilité d'espaces et de salles de création et de diffusion.	-Insuffisance du matériel et mobilier de bureau ; -Vétusté de certains matériels techniques spécifiques et mobilier pour les salles de commission ; -Absence de moyens roulants utilitaires ; -Charge d'exploitation du groupe électrogène élevée ; -Absence d'un plan d'investissement et d'équipements ; - Insuffisance de traitement /Défaut acoustique de la salle de spectacle ; - Problème de climatisation centrale ; - Défaillance du circuit électrique et de la plomberie ; - Siège de la SNC situé en zone inondable (secteur 21) ;

		- Insuffisance de bureaux et de magasins.
Ressources financières	-Expérience dans la mobilisation de ressources auprès de partenaires (PTF) ; -Existence d'un logiciel de gestion financière et comptable.	- Récurrence de charges non prévues et dépassement des allocations prévisionnelles aux imprévus lors des éditions de la SNC ; -Faiblesse de la dotation aux investissements et aux amortissements ; -Inexistence de subvention d'investissement ; -Insuffisance de la subvention de l'Etat.
Ressources humaines	Personnel relativement expérimenté	-Absence d'outils de gestion dont le tableau prévisionnel des emplois et des effectifs (TPEE), les fiches de description de poste de travail ; -Absence d'un plan de formation du personnel ; -Personnel fonctionnaire non détaché ; -Absence d'un logiciel métier de gestion des ressources humaines ; -Insuffisance de personnel dans certains domaines spécifiques.

<i>Offre et demande</i>	-Régularité de la tenue des éditions de la SNC ; -Productions artistiques diversifiées pendant les éditions de la SNC ; -Disponibilité d'infrastructures et d'équipements de création et de diffusion ; -Disponibilité de plusieurs supports de publicités (panneaux, espaces pour branding, insertion dans la brochure-programme, dans le journal quotidien, dans le catalogue, sur le site web, sur les applications mobiles).	-Faiblesse de la production hors édition SNC ; -Faiblesse de la coproduction ; -Coût de location des infrastructures et équipements relativement élevé ; -Absence d'une offre structurée à l'attention des clients/prospects ; -Faible exploitation de la salle de spectacle.
	OPPORTUNITES	MENACES
<i>Politique</i>	-Existence d'une volonté affirmée pour le développement de la SNC ; -Développement de nouveaux partenariats bilatéraux et multilatéraux ; -Implication des plus hautes autorités nationales dans l'organisation de la biennale ; -Prise en compte de la culture dans les politiques de déconcentration et de décentralisation.	-Instabilité institutionnelle ; -Crise sécuritaire et humanitaire ; -Retraits de certains PTF.
<i>Economique</i>	-Résilience des acteurs culturels ; -Développement de nouveaux partenariats ;	-Réduction des lieux d'expression culturelle et de la production des biens et services culturels dans les zones à fort défis sécuritaire ;

	-Existence d'un marché culturel local, régional et sous régional ; -Dynamisme dans la création et dans la production des biens et services culturels ; -Intérêt des opérateurs économiques pour les activités connexes de la SNC ; -Intérêt des autorités régionales dans l'organisation de la SNC ; -Existence de nombreux festivals comme cadres de promotion des lauréats de la SNC ; -Existence d'une forte demande de partenariat sur le plan local et national.	-Retrait de certains Partenaires techniques et financiers (PTF) du portefeuille ; -Faible pouvoir d'achat des populations ; -Fragilité de la cohésion sociale ; -Insuffisance de données fiables sur l'apport de la SNC à l'économie locale et nationale (faiblesse) ; -Faible prise en charge de la culture par la planification locale.
Socio-culturelle	-Intérêt des jeunes pour la création artistique ; -Structuration des acteurs culturels ; -Résilience des acteurs culturels ; -Existence de cadres d'expression et de promotion des identités culturelles nationales ; -Existence d'une grande diversité des expressions culturelles au niveau national ; -Intérêt constant des populations pour les activités et manifestations culturelles de la SNC.	-Faible prise en charge des domaines transférés par les collectivités territoriales ; -Extraversion des goûts de certains consommateurs -Faiblesse de la formation des encadreurs des troupes.

Source : Analyse diagnostique

VIII. Défis majeurs

L'analyse de l'environnement interne et externe de la SNC a fait ressortir les principaux défis que l'Etablissement devra relever, afin de parvenir à un changement structurel qualitatif qui participe à l'optimisation de ses capacités de production et de délivrance de services. Il s'agit de :

- **Renforcer la gouvernance et les partenariats** : La bonne gouvernance est la clef de succès pour la réussite de toute initiative de gestion. Dans ce sens, la SNC devra tenir compte des exigences en matière d'amélioration de la communication, de développement des relations publiques et de gestion transparente des affaires administratives et financières. En outre, le développement de partenariats durables avec les acteurs et parties prenantes de mise en œuvre du PSD permettra de consolider le rôle de la SNC dans le paysage culturel national, mais également de renforcer ses capacités d'intervention par le biais de son réseau international.
- **Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction générale de la SNC** : La faiblesse de la mobilisation des ressources financières, l'insuffisance des ressources humaines et la faible opérationnalisation du plan de formation du personnel impactent négativement sur les performances de la Structure. En outre, la défaillance de certains équipements ainsi que la vétusté de certaines infrastructures limitent les capacités de la SNC à répondre efficacement aux attentes des usagers. Pour fournir des prestations de qualité et améliorer la satisfaction des usagers, la SNC devra renforcer ses capacités humaines, matérielles, infrastructurelles, logistiques et financières ;
- **Développer un contenu artistique et culturel novateur à chaque édition de la biennale** : Il s'agit de renforcer la direction artistique de la manifestation en lui donnant les latitudes nécessaires dans la définition du projet artistique et culturel de chaque édition ainsi que le rôle technique primordiale de la direction artistique. Aussi, en tenant compte des missions de la SNC, la définition du projet artistique et culturel devrait-elle prendre en compte le nécessaire besoin de promotion des expressions culturelles singulières et/ou en danger ;
- **Renforcer le positionnement international de la SNC et de ses produits** : Il conviendrait, au-delà de la sphère nationale de renforcer la présence de la SNC et de ses produits aux festivals et manifestations culturelles majeurs au niveau du continent africain et hors d'Afrique. Cette présence offrira de réelles opportunités pour le positionnement et la visibilité des produits culturels burkinabè sur le marché international.

DEUXIEME PARTIE :
ELEMENTS DE LA STRATEGIE

IX. Fondements

Le Plan stratégique de développement (PSD) de la SNC tire ses fondements des engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit et des référentiels régionaux et nationaux.

IX.1. Niveau international

Au plan international, le PSD tire ses fondements de l'Agenda 2030, des Conventions culturelles de l'UNESCO et des référentiels de l'Union africaine.

IX.1.1. L'agenda 2030

Les politiques publiques du Burkina Faso prennent en compte l'Agenda 2030 adopté en 2015 par les Nations Unies et considéré comme le nouveau programme mondial de développement sur la période 2016-2030. Un mécanisme national d'évaluation périodique rend compte des efforts entrepris par le pays pour la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'Agenda 2030 identifie la culture comme un secteur transversal pouvant contribuer à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, en raison de son fort potentiel de croissance, de sa capacité de création de richesses et d'emplois, de sa contribution à la mobilisation sociale, de la promotion de valeurs, etc. Dans ce sens, la mise en œuvre du PSD va contribuer à l'atteinte, au niveau national, de certains objectifs prenant spécifiquement en compte la culture parmi lesquels les objectifs relatifs à l'Education (Cible 4.7), aux Villes (Cible 11.4), à la Croissance économique (Cible 8.3), à la Consommation (Cible 12.b) et à l'inclusion sociale (Cible 16.4).

IX.1.2. Les conventions de l'UNESCO

Le plan stratégique de la Semaine nationale de la Culture s'appuyant sur la mission principale de l'Etablissement, notamment la valorisation des expressions du patrimoine culturel national, s'inspire essentiellement des conventions 2003 et 2005 de l'UNESCO.

- **La Convention de 2003** : le Burkina Faso a ratifié la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette Convention vise la pratique continue, la transmission et la promotion des éléments du patrimoine culturel immatériel qui s'expriment dans les domaines des traditions et expressions orales, des arts du spectacle, des pratiques sociales, des rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Dans le cadre de ses missions et de ses activités, la SNC contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés vivant au Burkina Faso.
- **La Convention de 2005** : le Burkina Faso a ratifié la Convention du 20 octobre 2005 de l'UNESCO, relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette Convention réaffirme le droit souverain des Etats de mettre en œuvre des politiques et mesures qu'ils jugent appropriées et reconnaît la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identités de valeurs et de sens. La diversité culturelle est mise en valeur à chaque édition de la SNC, à travers la diffusion des créations des ensembles artistiques d'aires culturelles distinctes et le brassage entre festivaliers.

IX.1.3. Les référentiels de l'Union africaine

Le PSD de la SNC s'inspire des valeurs et orientations dégagées dans l'Agenda 2063 et la Charte de la renaissance culturelle africaine.

- **Agenda 2063 de l'Union africaine** : Le PSD de la SNC s'adosse essentiellement à l'aspiration 5 de l'Agenda qui entend promouvoir " Une Afrique dotée d'une identité, de valeurs et d'une éthique culturelles fortes". Dans ce sens, le PSD tient compte des orientations du point 42 de l'Agenda qui stipule que « ...La production et les industries artistiques africaines seront célébrées à travers le continent et la diaspora contribuera de manière considérable à la prise de conscience de soi, au bien-être et à la prospérité, et à la culture et à l'héritage mondial... » ;
- **La Charte de la renaissance culturelle africaine** : Le Burkina Faso a ratifié la Charte de la Renaissance culturelle africaine, adoptée le 24 janvier 2006 par les Chefs d'Etats de l'Union africaine. Elle décline les objectifs et principes que les Etats s'engagent à respecter pour la création d'un environnement propice à l'innovation et au développement culturel durable des Etats africains d'une part. D'autre part, ils s'engagent à mettre en place un cadre institutionnel approprié, en vue de faciliter la créativité et l'expression artistique. Les missions assignées à la SNC et les activités qu'elle réalise s'inspirent de ces engagements qui favorisent l'affirmation des identités culturelles nationales, la compréhension mutuelle et le dialogue interculturel et intergénérationnel.

IX.2. Niveau national

Au plan national, le PSD tire ses fondements de référentiels de développement et de documents d'orientation culturelle.

IX.2.1. Étude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 »

Le Plan stratégique de développement de la SNC s'inspire de l'Étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 qui a pour vision de faire du Burkina Faso « *une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale* ». Dans cette vision, le Burkina Faso est un pays ayant réussi une symbiose culturelle nationale à partir de sa grande diversité culturelle qui diffuse ses produits culturels à l'échelle régionale et internationale et en reçoit sur son territoire. La SNC en tant qu'activité culturelle majeure, contribue à l'atteinte de cette vision.

IX.2.2. Plan national de développement économique et social (PNDES II)

Le Plan stratégique de développement de la SNC contribue à l'atteinte de l'objectif stratégique 4.2 du Plan national de développement économique et social (PNDES II) intitulé « *Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents* ». Il participe également à la réalisation de l'effet attendu 4.2.2 qui vise l'amélioration de la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie.

Le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) opérationnalise le PNDES II. La contribution de la SNC à sa mise en œuvre concerne l'action et l'extrant prioritaire « *Les ressources culturelles endogènes sont mobilisées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix* », avec comme indicateur « *Nombre d'initiatives endogènes de promotion de la paix et de la cohésion sociale entreprises* ».

IX.2.3. Politique sectorielle Culture, Tourisme, Sports et Loisirs (PS-CTSL)

La mise en œuvre du Plan stratégique concourt à la réalisation de l'objectif global de la PS-CTSL qui est de « *développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, au bien-être de la population et au rayonnement international du Burkina Faso* ».

IX.2.4. Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT)

Le Plan stratégique de développement de la SNC s'appuie sur la vision de la Stratégie nationale de la culture et du tourisme qui s'énonce comme suit : « *Le Burkina Faso, une référence culturelle et touristique fondée sur des valeurs culturelles partagées et disposant d'une industrie culturelle et touristique forte et compétitive qui participe au rayonnement économique et social de la nation* ».

La SNC est un opérateur du programme Culture qui participe à la promotion de la diversité culturelle, du patrimoine culturel, de la créativité artistique et littéraire. Elle contribue ainsi à la réalisation de l'objectif global de la SNCT qui est de créer une dynamique de développement touristique et culturel fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso.

IX.2.5. Les stratégies de développement des filières

Le PSD-SNC s'appuie sur les différentes stratégies de développement des filières culturelles notamment la Stratégie nationale de Développement des Industries culturelles et créatives (SNDICC) 2023-2027. Cette intervention s'inscrit dans l'objectif stratégique 2.1 « *Renforcer les capacités techniques des entrepreneurs des ICC* » dont l'effet attendu 2.1.1 « *La qualité des produits culturels est améliorée* » vise une organisation professionnelle du Grand prix national des arts et des lettres (GPNAL) à chaque édition de la biennale. Il en est de même de l'axe 3 intitulé : « *Développement et accès au marché national et international* » qui a pour but de dynamiser la mise en marché des produits culturels burkinabè matérialisée par l'organisation d'un marché des arts au cours de la manifestation.

X. Vision

La vision de la SNC à l'horizon 2029 s'énonce comme suit : « *La SNC, une institution culturelle de référence participant davantage à la sauvegarde du patrimoine culturel, au développement de la créativité artistique et littéraire, contribuant à la cohésion nationale et au rayonnement international du Burkina Faso* ».

Cette vision est sous-tendue par les aspirations suivantes à l'horizon 2029 :

- **une institution culturelle de référence** signifie que la SNC incarne l'excellence, jouit d'une notoriété reconnue dans le paysage culturel national, inspire par ses innovations et assure le rayonnement de la culture burkinabè ;
- **participer davantage à la sauvegarde du patrimoine culturel, au développement de la créativité artistique et littéraire** implique que la SNC contribue à l'expression et à la transmission du patrimoine culturel, au renforcement de la chaîne de valeurs des industries culturelles et créatives ;
- **la contribution à la cohésion nationale** signifie que la SNC est un cadre de brassage des communautés nationales et de célébration de la diversité culturelle. Elle raffermir les liens entre les communautés vivant au Burkina Faso ;
- **la contribution au rayonnement international du Burkina Faso** fait de la SNC un outil de diplomatie culturelle qui permet au Burkina Faso de consolider son respect et sa considération.

XI. Principes directeurs de mise en œuvre du PSD

La mise en œuvre du Plan stratégique repose sur le respect d'un certain nombre de principes dont :

- ❖ **La gestion axée sur les résultats** : Elle commande que les orientations stratégiques de développement de la SNC et les actions de renforcement de ses capacités opérationnelles reposent sur la définition et l'atteinte de résultats objectivement définis et mesurables, induisant des changements durables ;
- ❖ **L'innovation** : Elle implique que la SNC déploie et emploie ses ressources pour la recherche de solutions auxquelles les mesures actuelles n'ont apporté que peu de satisfaction ;
- ❖ **L'efficacité et l'agrégation** : Les actions de la SNC s'inscrivent dans une logique d'efficacité économique et s'exécutent en tenant compte des objectifs globaux définis en matière de sauvegarde du patrimoine culturel et de développement de la créativité artistique et littéraire tels que définis dans la SNCT. Ainsi, la mise en œuvre du PSD doit se faire en tenant compte du rapport coût/bénéfice de chaque intervention et de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs de la politique nationale définie en matière de sauvegarde du patrimoine culturel et de développement de la créativité artistique et littéraire ;
- ❖ **Le partenariat** : La SNC recherchera dans toutes ses actions le soutien et la mobilisation des parties prenantes s'inscrivant dans la même logique d'atteinte des objectifs d'efficacité pour un secteur de la culture et du tourisme rayonnant. Ce principe implique la concertation et la recherche de l'adhésion de tous les acteurs aux différentes étapes de mise en œuvre du PSD. Le partenariat impliquera également la conclusion d'accords ou de conventions avec des festivals ou manifestations étrangers en vue du renforcement du positionnement de la SNC et des lauréats ;
- ❖ **La durabilité** : Elle implique que toutes les actions de la SNC s'inscrivent dans la logique de la pérennisation du patrimoine culturel et du vivier de la créativité artistique et littéraire ;
- ❖ **La bonne gouvernance** : La SNC s'emploiera dans la mise en œuvre du PSD, à faire prévaloir l'impératif de transparence, de fluidité de la communication et de la reddition des comptes avec les parties prenantes mais également vis-à-vis des bénéficiaires de ses interventions.

XII. Orientations stratégiques

Le diagnostic a révélé les défis majeurs que la SNC devra relever afin d'améliorer sa productivité, ses performances et son ancrage tant au niveau national qu'international. Les orientations stratégiques déclinent les ambitions et les objectifs de la SNC pour la réalisation de la vision définie à l'horizon 2029.

XII.1. Objectif global et impacts attendus

a) Objectif global

L'objectif global du Plan stratégique est d'**améliorer les performances de la Semaine nationale de la Culture en vue du renforcement de la promotion de la diversité culturelle, de la créativité et de la cohésion sociale.**

b) Impacts attendus

La formulation du Plan stratégique tient compte du contexte actuel et des scénarii probables d'évolution de l'environnement. A terme, la mise en œuvre devra permettre de constater les impacts suivants :

- les performances de l'EPE sont optimisées ;
- le rayonnement et la notoriété de la Semaine nationale de la Culture sont renforcés tant au niveau national qu'international.

XII.2. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

La prise en charge des défis identifiés dans le diagnostic nécessite la mise en place d'une stratégie efficace articulée autour d'objectifs et de résultats cohérents. Dans ce sens, plusieurs axes ont été identifiés pour la structuration des interventions de la SNC. Il s'agit : (i) du renforcement de la gouvernance et des partenariats ; (ii) du renforcement des capacités opérationnelles ; (iii) du renforcement de la professionnalisation de la SNC et de son positionnement international.

XII.2.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et des partenariats

Le diagnostic de la SNC a révélé des faiblesses importantes au niveau de la coordination et du pilotage de l'Institution et de l'application des normes juridiques. Les principales faiblesses sont l'absence d'outils de gestion et de référentiels indiqués ainsi que la faible représentativité au plan international. Partant de ce diagnostic, le défi majeur identifié est d'améliorer la gouvernance de l'Institution tout en consolidant les partenariats avec les parties prenantes à l'organisation de la biennale.

Pour la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives au renforcement de la gouvernance et de partenariats, des objectifs stratégiques, effets, indicateurs de performance et actions ont été identifiés :

❖ Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la gouvernance de la SNC

L'amélioration de la gouvernance vise à garantir un cadre de travail qui permette à la SNC de mieux s'organiser pour prendre en charge ses missions, d'assurer le pilotage efficace de ses actions et de dynamiser ses cadres de concertation. Les effets attendus sont : (i) **le fonctionnement de la SNC est optimisé ; (ii) les cadres de concertation sont fonctionnels.**

• Effet attendu 1.1.1 : Le fonctionnement de la SNC est optimisé

Le bon fonctionnement des services de la SNC est une condition sine qua non du rayonnement de l'Institution et du renforcement de son apport socio-économique. Dans ce sens, les actions suivantes devront être entreprises :

- **le renforcement du cadre organisationnel et juridique de la SNC ;**
- **le développement des outils de gestion ;**
- **le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PSD.**

Indicateurs :

- *Taux moyen de mise en œuvre des outils de pilotage ;*
- *Taux de performance de la SNC ;*
- *Taux de mise en œuvre du PSD.*

• Effet attendu 1.1.2 : Les cadres de concertation sont fonctionnels

L'amélioration de la gouvernance passe par le renforcement du dialogue interne et l'amélioration de la communication avec les autres parties prenantes. L'action principale consiste en la dynamisation des cadres de concertation tant bien à l'intérieur de la structure qu'avec les autres acteurs de la SNC.

L'indicateur de mesure est la « **Proportion des cadres de concertation fonctionnels** ».

- **Effet attendu 1.1.3 : Les informations statistiques du PSD sont disponibles**

L'atteinte des objectifs visés par le PSD passe par un suivi régulier de sa mise en œuvre. Cela passe par la collecte d'information fiables et utiles sur l'Institution et ses actions. L'action principale consiste au suivi et à l'évaluation du PSD.

L'indicateur de mesure est « **Nombre de rapports de suivi et évaluation** ».

❖ **Objectif stratégique : 1.2 : Améliorer le système de partenariat de la SNC**

Il s'agit de renforcer les capacités de la SNC à mobiliser des partenaires et à les engager sur des projets structurants au profit de l'EPE. L'effet attendu de cet objectif est : les partenaires contribuent davantage au développement de la SNC.

- **Effet attendu 1.2.1 : Les partenaires contribuent davantage au développement de la SNC**

Le dynamisme de la SNC s'apprécie également par sa capacité à mobiliser et à engager des partenaires techniques et financiers sur les grands chantiers qu'elle initie. Pour cela, les actions suivantes sont nécessaires :

- **le développement d'un système de mobilisation des partenaires au plan national et international ;**
- **le suivi des partenariats.**

Indicateur : *Taux d'accroissement des ressources mobilisées*

XII.2.2. Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités opérationnelles de l'EPE

Le diagnostic de la SNC a fait ressortir des faiblesses importantes parmi lesquelles on peut noter l'insuffisance de personnel dans certains domaines spécifiques, la vétusté de certains matériels techniques spécifiques et mobilier, l'absence de moyens roulants utilitaires, l'insuffisance de locaux et l'inexistence de subvention d'investissement. Ces faiblesses constituent un handicap pour la réalisation des missions assignées à l'EPE.

Afin de permettre à la DG-SNC d'être plus performante, il est nécessaire de renforcer ses capacités opérationnelles en termes de ressources humaines, matérielles, infrastructurelles, logistiques et financières.

Deux objectifs stratégiques permettront d'opérationnaliser cet axe. Il s'agit de : (i) améliorer la gestion prévisionnelle et opérationnelle des ressources humaines et (ii) renforcer les capacités matérielles, infrastructurelles et financières.

Pour chacun des objectifs, des effets et indicateurs ont été identifiés aux fins de permettre de mesurer l'atteinte des résultats.

❖ **Objectif stratégique 2.1. : Améliorer la gestion prévisionnelle et opérationnelle des ressources humaines**

Il s'agira d'assurer une allocation suffisante en ressources humaines, de renforcer les capacités des agents et de pourvoir aux besoins en équipements et infrastructures de la SNC. Cet objectif stratégique vise deux effets attendus qui sont : (i) les postes de travail sont pris en charge efficacement ; (ii) la gestion des ressources humaines est efficace et efficiente.

• **Effet attendu 2.1.1 : Le professionnalisme du personnel est accru**

Les ressources humaines constituent le socle de développement des produits de la SNC et un élément essentiel pour l'accomplissement efficace des missions de la Structure. Son développement et son niveau de maîtrise des processus sont indispensables pour l'optimisation de la productivité de la SNC. La réalisation de cet effet passe par :

- **le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du personnel ;**
- **le renforcement des profils spécifiques.**

Indicateur : *Proportion d'agents ayant bénéficié de formation continue*

• **Effet attendu 2.1.2 : La gestion des ressources humaines est efficace et efficiente**

L'efficacité des ressources humaines est tributaire de leur bonne gestion avec des outils modernes et efficace d'administration. Le renforcement du dispositif et des instruments de gestion des ressources humaines participe à l'amélioration de la productivité de la SNC à travers une meilleure affectation et utilisation du personnel. La réalisation de cet effet passe par :

- **la mise à disposition d'outils de planification et de gestion et du personnel ;**
- **la gestion des carrières des agents.**

Indicateurs :

- *Proportion d'outils de gestion et de planification élaborés et mis en œuvre ;*
- *Proportion d'agents ayant leur situation administrative à jour.*

❖ **Objectif stratégique 2.2. : Renforcer les capacités matérielles, infrastructurelles et Financières**

Cela consistera à améliorer le cadre et les conditions de travail de l'ensemble des structures de la SNC par l'accroissement des dotations en matériel, logistiques et infrastructures. Deux effets ont été retenus pour l'atteinte de cet objectif : (i) la qualité des prestations offertes aux usagers est améliorée ; (ii) la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement est optimale.

• **Effet 2.2.1 : La qualité des prestations offertes aux usagers est améliorée**

La SNC fournit des prestations diverses à des usagers ayant des besoins et des attentes différentes mais convergents en matière de qualité des services offerts. L'amélioration de la qualité des prestations passe, outre le renforcement des ressources humaines, par :

- **le renforcement des équipements bureautiques, techniques et de moyens logistiques ;**
- **le développement des infrastructures d'accueil, d'administration et de diffusion.**

Indicateurs :

- *Taux de satisfaction des usagers ;*

- *Taux de fréquentation des infrastructures.*

- **Effet 2.2.2 : La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement est optimale**

Les ressources financières impactent sur les capacités de la SNC à prendre en charge efficacement ses missions. Il reste important de pouvoir assurer une bonne mobilisation de ces ressources mais également d'atteindre un bon niveau d'exécution des dépenses. La réalisation de cet effet implique le développement de stratégies pour :

- **l'amélioration de la mobilisation des ressources financières propres ;**
- **l'optimisation de la gestion des ressources financières Indicateurs.**

Indicateurs :

- *Taux d'exécution du plan d'investissement ;*
- *Taux d'accroissement annuel du budget ;*
- *Taux d'accroissement du niveau d'autofinancement.*

XII.2.3. Axe stratégique 3 : Renforcement de la professionnalisation de la SNC et de son positionnement international

Le diagnostic de la SNC a révélé plusieurs insuffisances relatives à l'organisation de la biennale et à la qualité de la création artistique. Au regard de ces insuffisances, les défis d'innovation du contenu artistique et culturel à chaque édition de SNC et de promotion de lauréats au niveau national et international s'imposent. Le renforcement de la professionnalisation de la biennale et son positionnement international vise à assurer l'optimisation de la satisfaction des festivaliers, l'accroissement du nombre de professionnels internationaux participant à la manifestation. En outre, le positionnement de la manifestation implique le développement de stratégies efficaces offrant un rayonnement international à la SNC et l'accessibilité de ses produits au marché international.

Pour la mise en œuvre de cet axe relatif au renforcement de la professionnalisation de la SNC et de son positionnement international, des objectifs stratégiques, effets, indicateurs de performance et actions ont été identifiés.

❖ Objectif stratégique 3.1 : Renforcer la professionnalisation de la SNC

Cet objectif vise à améliorer l'organisation de la manifestation et à renforcer son attractivité aussi bien au plan national qu'international. Les résultats suivants sont attendus : (i) les festivaliers sont satisfaits de la SNC ; (ii) davantage de professionnels sont intéressés par les produits de la SNC.

- **Effet 3.1.1 : Les festivaliers sont satisfaits de la SNC**

La satisfaction des festivaliers reste une quête permanente pour consolider l'assise de la SNC et renforcer son positionnement en tant que festival majeur qui rayonne aussi bien au plan national qu'international. L'optimisation de la satisfaction des festivaliers passe par :

- **le développement d'un contenu artistique attrayant à chaque édition ;**
- **le renforcement de la coordination dans l'organisation de la SNC ;**
- **la facilitation de l'accès aux espaces et événements de la SNC.**

Indicateur : *Taux de satisfaction des festivaliers*

- **Effet 3.1.2 : Davantage de professionnels sont intéressés par les produits de la SNC**

La SNC a pour mission de contribuer entre autres à l'émergence d'un marché des produits culturels qui assure aux créateurs et aux professionnels un cadre d'échanges et de circulation de leurs produits. Pour susciter l'intérêt des professionnels et assurer la compétitivité des produits de la SNC, il est nécessaire de réussir :

- **le développement d'un marché des créations artistiques et littéraires ;**
- **le renforcement des capacités des créateurs participant à la SNC.**

Indicateur : *Taux d'accroissement des professionnels participant au marché des arts*

❖ **Objectif stratégique 3.2 : Renforcer le positionnement international de la SNC**

Il s'agit de consolider le positionnement de la SNC au plan national et de lui assurer un meilleur rayonnement au plan international. Cet objectif prend en compte également l'amélioration de la compétitivité et de la visibilité des produits au plan national. Les effets attendus de cet objectif sont : (i) Davantage de professionnels venant de l'étranger participant à la SNC ; (ii) Les produits de la SNC sont programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international.

- **Effet 3.2.1 : Davantage de professionnels venant de l'étranger participent à la SNC**

Le rayonnement international de la SNC passe par sa reconnaissance auprès des professionnels internationaux et son attractivité. La réalisation de ce résultat nécessite :

- **la diversification des partenariats à l'international ;**
- **la promotion de l'expertise de la SNC à l'international.**

Indicateur : *Taux d'accroissement de la participation des professionnels venant de l'étranger*

- **Effet 3.2.2 : Les produits de la SNC sont programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international**

L'accès des produits de la SNC au marché international permettra de renforcer le rayonnement de la manifestation mais aussi de renforcer sa contribution au développement d'une économie de la culture basée sur la valorisation du patrimoine national. La réalisation de ce résultat passe par les actions de :

- **promotion des produits de la SNC ;**
- **visibilité des produits de la SNC sur les plateformes numériques de diffusion.**

Indicateur : *Proportion des lauréats de la SNC programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international*

XIII. Dispositions de mise en œuvre et de suivi- évaluation

Les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation du plan mettent en avant d'une part, le souci d'efficacité du suivi-évaluation et de la visibilité des actions du plan par l'utilisation des cadres de concertations existants et, d'autre part, le souci de prévisibilité budgétaire des actions, par la prise en compte des actions prioritaires à mener.

XIII.1. Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre du PSD nécessite outre la SNC, la mobilisation de plusieurs autres acteurs agissant en synergie. Cette mise en œuvre requiert également le développement d'instruments qui assure une opérationnalisation des orientations stratégiques.

XIII.1.1. Le dispositif de pilotage et d'exécution

Le dispositif de pilotage et d'exécution comprend le Comité de pilotage (Copil) et le Secrétariat technique. Ces deux organes sont assistés par le Conseil culturel et artistique qui émet ses avis sur l'exécution du PSD.

a) Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a pour mission de coordonner et d'orienter les actions de la mise en œuvre du PSD. A ce titre, il est chargé de :

- examiner et approuver le plan de travail annuel (PTA) et les rapports d'activités du PSD ;
- adopter le budget d'exécution des PTA du PSD ;
- délibérer sur les actions de mise en œuvre du PSD ;
- approuver les décisions du Directeur général de la SNC relatives à la mise en œuvre du PSD ;
- approuver les différents rapports de suivi et d'évaluation du PSD ;
- autoriser la recherche de financements pour la mise en œuvre du PSD ;
- prendre des recommandations pour assurer l'atteinte des objectifs du PSD ;
- veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Le Conseil d'administration de la SNC assure le rôle du Comité de pilotage. Il se réunit sur convocation de son Président en session ordinaire ou en session extraordinaire conformément aux dispositions des statuts.

b) Le Secrétariat exécutif

La Direction générale de la SNC assure le secrétariat exécutif de la mise en œuvre du PSD.

A ce titre, elle assure le rôle de l'organe exécutif chargé de la gestion administrative, de l'opérationnalisation et de suivi-évaluation du PSD. A ce titre il est chargé de :

- assister le Comité de pilotage ;
- organiser les sessions du Copil ;
- produire les documents nécessaires à la tenue des sessions du Copil ;
- centraliser les rapports de mise en œuvre ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Copil ;
- assurer la reddition des comptes sur la mise en œuvre du PSD ;
- veiller à la mobilisation des acteurs de mise en œuvre du PSD ;
- assurer la mobilisation des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre des actions du PSD ;
- assurer la capacitation des ressources dans la mise en œuvre du PSD ;
- mettre en œuvre les plans d'actions triennaux et les plans de travail annuels.

c) Le Conseil culturel et artistique

Le Conseil culturel et artistique est un organe consultatif qui a pour mission principale d'émettre des avis sur la diffusion et les échanges culturels, la coopération et l'action culturelle, les stratégies de promotion dans le domaine de la culture, des arts et des langues nationales. A ce titre :

- il mène des réflexions sur les questions en lien avec la mise en œuvre du PSD soumises à son attention ;
- il contribue à travers des appuis-conseils à la sauvegarde du patrimoine culturel et la promotion de la créativité artistique et littéraire ;
- il formule des recommandations à l'attention du Conseil d'administration sur les orientations et les programmes d'activités.

XIII.1.2. Les autres acteurs

a) L'administration culturelle déconcentrée

Les directions régionales et provinciales de la Culture sont des acteurs majeurs qui contribuent par leurs actions à l'atteinte des missions de la SNC. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, l'administration culturelle déconcentrée est chargée de :

- assurer le relais des informations entre la SNC et les acteurs culturels des régions et provinces ;
- mobiliser les acteurs locaux pour les phases régionales et nationales de la SNC ;
- appuyer l'organisation des phases éliminatoires de la SNC ;
- assurer l'appui technique de la préparation des artistes et autres acteurs concernés ;
- accompagner et suivre les groupes artistiques à la phase finale de la SNC ;
- participer à la promotion des lauréats.

b) Les collectivités territoriales

Le transfert de compétences aux communes et aux régions a fait des collectivités territoriales des partenaires incontournables pour la mise en œuvre de la décentralisation culturelle. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, les collectivités territoriales sont chargées de :

- assurer un appui financier à l'organisation des phases de sélection ;
- participer à la mobilisation des populations et des acteurs aux différentes phases de l'événementiel ;
- soutenir la préparation et la participation des artistes aux différentes phases de l'événementiel ;
- prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des manifestations accueillies ;
- participer à la promotion des lauréats.

c) Les responsables des circonscriptions administratives

Les Gouvernorats et les Haut-commissariat assurent la coordination du fonctionnement des services déconcentrés dans leurs ressorts ainsi que le contrôle de tutelle sur les collectivités territoriales. De ce fait, ils contribuent au renforcement de l'efficacité de l'action culturelle au niveau local. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, les responsables des circonscriptions administratives sont chargés de :

- participer à la mobilisation des populations et des acteurs aux différentes phases de l'événementiel ;
- prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des manifestations accueillies ;
- participer à la promotion des lauréats.

XI.1.3.3 Les partenaires techniques et financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, les partenaires techniques et financiers sont sollicités pour :

- assurer l'appui technique à la mise en œuvre du plan (renforcement des capacités, développement de projets, conseils...) ;
- contribuer au financement du PSD ;
- appuyer les requêtes de la SNC auprès d'autres partenaires ;
- appuyer la mobilité entrante et sortante des artistes et professionnels.

XI.1.3.4 Le secteur privé

Le secteur privé est le moteur du développement de l'économie culturelle et créative. Par sa créativité et ses innovations il participe à l'animation de la vie culturelle nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, les opérateurs économiques sont sollicités pour :

- contribuer au financement du PSD (sponsoring, mécénat, projet d'investissement...) ;
- assurer l'appui technique (renforcement des capacités, développement de projets, conseils...).

XI.1.3.5 La société civile

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, la société civile est sollicitée pour :

- assurer le relais des informations entre la SNC et leurs membres ;
- appuyer les requêtes de la SNC ;
- contribuer à l'appui technique (renforcement des capacités, développement de projets, conseils, participation aux cadres de dialogue et de concertation...) ;
- contribuer au positionnement de la SNC ;
- participer à l'évaluation du PSD.

XI.1.3.6 Les communautés culturelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD, les communautés culturelles sont sollicitées pour :

- participer à la sensibilisation et à la mobilisation de leurs membres ;
- apporter leur soutien à la SNC ;
- participer aux différentes activités de la SNC les concernant.

XIII.2. Instruments de mise en œuvre

L'opérationnalisation du PSD se fera à travers les plans d'actions triennaux glissants et les programmes de travail annuels (PTA).

XIII.2.1. Les plans d'actions triennaux glissants

Les Plans d'actions triennaux glissants (PATG) comprennent l'ensemble des actions et activités à engager, leurs coûts, ainsi que les indicateurs de mesure de progrès à réaliser dans la mise en œuvre

du PSD. Les actions permettent d'optimiser la réalisation des objectifs du Plan, en tenant compte des contraintes liées surtout aux ressources financières, humaines et matérielles.

XIII.2.2. Le plan de travail annuel (PTA)

Le PTA est un document qui présente la programmation physique et financière de l'ensemble des activités à réaliser au cours d'un exercice budgétaire.

XIII.3. Stratégie de communication

Le succès de la mise en œuvre du plan passe par une communication sur la stratégie et des actions qui seront menées conformément au PSD. Cela implique, dans un premier temps, une appropriation du plan par les acteurs internes et sa vulgarisation au niveau des différents partenaires. Afin d'atteindre ces objectifs de communication, l'élaboration d'une stratégie de communication s'avère nécessaire. Celle-ci prend en compte la communication interne qui sera orientée sur la SNC à travers les informations sur la tenue des cadres de concertation, sur l'affichage des informations, sur le développement de plateformes numériques...

Cela implique également la communication externe de la SNC avec les médias, la communication hors médias, la diffusion des activités de la SNC sur les réseaux sociaux, site web, visibilité de l'événement.

XIII.4. Modalités de Financement

Le financement du PSD est assuré par les recettes propres de la SNC, les subventions de l'Etat et les autres subventions.

- **Mobilisation des recettes propres :** Les recettes propres de la SNC proviennent des locations du matériel de sonorisation et d'éclairage, des salles et espaces, des contributions des prestataires de pause-café, pause déjeuner, diners et cocktails, à la salubrité des locaux de la SNC et des prestations liées à l'événement de la SNC. La mise en œuvre d'une bonne stratégie marketing et la bonne gestion de la relation client devrait assurer à la SNC une bonne capacité de mobilisation des recettes propres.
- **Subventions de l'Etat :** L'Etat accompagne annuellement la SNC à travers l'octroi d'une subvention pour la prise en charge des rémunérations des fonctionnaires détachés. La mise en œuvre du PSD nécessite de garantir la prévisibilité de ces ressources par leur inscription ferme dans les programmations pluriannuelles du budget de l'Etat et l'assurance de leur inéligibilité aux postes pouvant subir des régulations budgétaires à la baisse en cours d'exercice.
- **Autres subventions (coopération, sponsoring, mécénat, dons...) :** S'agissant des autres subventions, la SNC en bénéficie essentiellement pendant l'organisation de l'événement. En vue d'accroître ces subventions des actions de plaidoyer et de lobbying devraient également être menées auprès de l'Etat pour l'adoption de textes incitatifs sur le mécénat et le sponsoring.
- **Prêts :** Avec l'autorisation expresse du Ministre de tutelle financière, la SNC pourra combler ses besoins de financement pour la réalisation de projets pertinents avec des prêts contractés auprès d'institutions bancaires et financières. Pour ce faire, les dispositions devront être prises pour assurer à la SNC, la mise à disposition de fonds, en tenant compte des conditions souples de remboursement qui les caractérisent et des échéanciers en phase avec les capacités de mobilisation des recettes.

XIII.5. Dispositif de suivi- évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation comprend les organes, les instances de suivi-évaluation, les autres acteurs de suivi-évaluation et les outils de suivi-évaluation.

XIII.5.1. Organes et instances

Le suivi de la mise en œuvre du PSD est assuré par une cellule présidée par le Contrôleur interne. Cette cellule est composée de cinq (05) membres au plus, nommés par décision du Directeur général, relevant des structures de l'Etablissement. La décision précise également l'organisation et le fonctionnement de la cellule.

Annuellement le Comité établit le rapport de mise en œuvre qui est validé lors du Conseil de direction de la Direction générale. Ce rapport est ensuite présenté au Conseil d'administration qui l'adopte lors de ses sessions.

En ce qui concerne l'évaluation du PSD, elle se fera en deux étapes :

- une évaluation à mi-parcours au terme de la troisième année. Elle est assurée par un Comité d'évaluation mis en place par le Directeur général ;
- une évaluation finale au terme de la mise en œuvre du PSD. Elle est assurée par un Comité d'évaluation élargi aux tutelles et autres parties prenantes. Ce Comité est mis en place par un arrêté du Ministre chargé de la Culture.

Les différents rapports d'évaluation sont adoptés par le Conseil d'administration.

XIII.5.2. Outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi-évaluation efficace du PSD et pour évaluer les résultats atteints, il sera développé des outils de suivi et d'évaluation. Il s'agit du cadre logique, du cadre de mesure des résultats et des rapports périodiques

a) Le cadre logique

Il permet de suivre le niveau d'atteinte des indicateurs de performance pour la réalisation des effets et impacts attendus du PSD.

b) Le cadre de mesure des résultats

Il est l'outil qui permet d'effectuer la planification et le suivi opérationnels de la mise en œuvre des activités de façon triennale. En fonction de l'état de mise en œuvre des activités, des réajustements pourraient être opérés chaque année.

c) Les rapports d'activités trimestriels

Le rapport d'activités trimestriel est le principal outil de suivi régulier de l'état de mise en œuvre des activités du PSD. Les différents rapports trimestriels devront permettre de collecter, d'analyser et de centraliser les informations en vue de l'élaboration du rapport annuel.

d) Le rapport annuel d'activités

Le rapport annuel d'activités analyse les résultats atteints dans la mise en œuvre du Plan de travail annuel. Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Par ailleurs, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du plan stratégique seront effectuées pour apprécier les performances et proposer des recommandations pour le futur plan triennal.

XIV. Analyse et gestion des risques

La mise en œuvre du PSD pourrait être confrontée à des risques de diverses natures avec des niveaux de criticité différents. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous ainsi que les mesures d'atténuation.

Tableau 9: Risques et atténuations

RISQUES	CRITICITE			MESURES D'ATTENUATION
	Faible	Modéré	Elevé	
<u>La crise sécuritaire</u> La crise sécuritaire constitue un handicap pour la bonne mise en œuvre de certaines activités déclinées dans le PSD, notamment au niveau de la mobilité des acteurs, l'engouement pour la participation et l'attractivité pour les acteurs à l'international.				Le soutien aux actions et aux initiatives en matière de promotion de la paix et de la cohésion sociale peut contribuer à atténuer les effets de la crise sécuritaire sur les activités de la SNC. En outre, le renforcement de la collaboration avec les services de sécurité, la mise en place d'une veille informationnelle et le développement de stratégies d'adaptation au contexte pourraient atténuer les effets de ce risque.
<u>Faible niveau de mobilisation des ressources financières</u> L'incertitude liée à la mobilisation des ressources financières, eu égard à l'environnement national, au regard du contexte, constitue un risque pour la mise en œuvre du PSD				Ce risque peut être atténué à travers le renforcement des capacités de la SNC en matière de plaidoyer, de techniques de négociation et de recherche de financement. L'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources s'avère indispensable pour l'atténuation du risque.
<u>L'instabilité politique et institutionnelle</u> L'instabilité politique et institutionnelle concerne le changement de statuts et de l'ancrage institutionnel. Elle prend également en compte les changements des orientations politiques pouvant survenir au cours de la mise en œuvre du PSD.				Il peut être atténué à travers le renforcement de l'ancrage institutionnel de la SNC. Dans ce sens, le décret n°97-379/PRES/PM/MCC du 18 septembre 1997, portant organisation de la Semaine nationale de la culture pourrait être relu pour consacrer le statut actuel de la structure. En outre, en cas de changement profond d'orientations politiques, la relecture du PSD s'avère nécessaire pour l'adapter au nouveau contexte.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique

Code	Intitulé du référentiel :	PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA CULTURE						
	Objectif global :	Améliorer les performances de la Semaine nationale de la Culture en vue du renforcement de la promotion de la diversité culturelle, de la créativité et de la cohésion sociale.						
	Impacts attendus :	- les performances de l'EPE sont optimisées ; - le rayonnement et la notoriété de la Semaine nationale de la Culture sont renforcés tant au niveau national qu'international.						
	Indicateur d'impact 1							
	Indicateur d'impact 2							
Code	Indicateurs d'effets	Référence		Valeur cibles en 2029	Source de vérification	Responsable	Hypothèses	
		Année	Valeur					
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DES PARTENARIATS								
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Renforcer la gouvernance de la SNC								
Effet attendu E.A.1.1.1 : Le fonctionnement de la SNC est optimisé								
IE 1.1.1.1	Taux moyen de mise en œuvre des outils de pilotage	2024	17%	100%	-Documents des outils ; -Rapports d'activités	CI	Les moyens financiers sont disponibles	
IE 1.1.1.2	Taux de performance de la SNC	2023	51,19%	81%	Rapport d'évaluation de performance des structures du MCCAT	CI	Tous les outils de pilotage et de fonctionnement sont mis en œuvre	
IE 1.1.1.3	Taux de mise en œuvre du PSD	2024	0%	90%	Rapport d'évaluation des plans d'actions du PSD	CI	Les activités inscrites dans les plans d'actions ont été exécutées	
Effet attendu E.A.1.1.2 : Les cadres de concertation sont fonctionnels								
IE 1.1.2.1	Proportion des cadres de concertation fonctionnels	2024	39%	100%	Rapports de session des différents cadres de concertation	CI	Les différents acteurs sont disponibles	

Code	Indicateurs d'effets	Référence		Valeur cibles en 2029	Source de vérification	Responsable	Hypothèses
		Année	Valeur				
Effet attendu 1.1.3 : Les informations statistiques du PSD sont disponibles							
IE 1.1.3.1	Nombre de rapports de suivi et évaluation	2024	0	7	Rapports d'évaluation du PSD	CI	Les actions inscrites dans les plans d'actions ont été exécutées
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2: Améliorer le système de partenariat de la SNC							
Effet attendu EA 1.2.1 : Les partenaires contribuent davantage au développement de la SNC							
IE 1.2.1.1	Taux d'accroissement des ressources mobilisées	2024	0%	20%	Rapports financiers annuels	DAF	Les activités de la SNC se déroulent normalement
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'EPE							
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Améliorer la gestion prévisionnelle et opérationnelle des ressources humaines							
Effet attendu E.A.2.1.1 : Le professionnalisme du personnel est accru							
IE 2.1.1.1	Proportion d'agents ayant bénéficié de formation continue	2024	28%	100%	Rapports d'activités annuels	DRH	La SNC dispose des moyens nécessaires pour les formations
Effet attendu E.A.2.1.2 : La gestion des ressources humaines est efficace et efficiente							
IE 2.1.2.1	Proportion d'outils de gestion et de planification élaborés et mis en œuvre	2024	29%	100%	-Documents des outils ; -Rapports d'activités	CI	Les moyens financiers sont disponibles
IE 2.1.2.2	Proportion d'agents ayant leur situation administrative à jour	2024	10%	90%	-Actes de détachement ; -Fichier du personnel	DRH	La SNC dispose des moyens pour la prise en charge de la masse salariale
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Renforcer les capacités matérielles, infrastructurelles et financières							
Effet attendu E.A.2.2.1 : La qualité des prestations offertes aux usagers est améliorée							

Code	Indicateurs d'effets	Référence		Valeur cibles en 2029	Source de vérification	Responsable	Hypothèses
		Année	Valeur				
IE 2.2.1.1	Taux de satisfaction des usagers	2024	0%	90%	Rapports d'enquêtes de sondage	CI	Les activités de la SNC se déroulent normalement
IE 2.2.1.2	Taux de fréquentation des infrastructures	2024	0%	75%	Fiches de réservation des salles et espaces	DAP	Le contexte sociopolitique est favorable
Effet attendu E.A.2.2.2 : La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement est optimale							
IE 2.2.2.1	Taux d'exécution du plan d'investissement	2024	0%	80%	Procès-verbaux de réception	BCM	Les moyens financiers sont disponibles
IE 2.2.2.2	Taux d'accroissement annuel du budget	2024	0%	20%	Rapports financiers annuels	DAF	Le contexte sociopolitique est favorable
IE 2.2.2.3	Taux d'accroissement du niveau d'autofinancement	2024	0%	35%	Rapports financiers annuels	DAF	Le contexte sociopolitique est favorable
AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION DE LA SNC ET DE SON POSITIONNEMENT INTERNATIONAL							
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Renforcer la professionnalisation de la SNC							
Effet attendu E.A.3.1.1 : Les festivaliers sont satisfaits de la SNC							
IE 3.1.1.1	Taux de satisfaction des festivaliers	2024	0%	90%	Rapports d'enquêtes de sondage	DCRP	Les éditions de la SNC se déroulent normalement
Effet attendu E.A.3.1.2 : Davantage de professionnels sont intéressés par les produits de la SNC							
IE 3.1.2.1	Taux d'accroissement des professionnels participant au marché des arts	2024	0%	80%	Rapports des éditions de la SNC	DCPEC	Les éditions de la SNC se déroulent normalement
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : Renforcer le positionnement international de la SNC							

Code	Indicateurs d'effets	Référence		Valeur cibles en 2029	Source de vérification	Responsable	Hypothèses
		Année	Valeur				
Effet attendu E.A.3.2.1 : Davantage de professionnels venant de l'étranger participent à la SNC							
IE 3.2.1.1:	Taux d'accroissement de la participation des professionnels venant de l'étranger	2024	0%	100%	Rapports des éditions de la SNC	DCPEC	Les éditions de la SNC se déroulent normalement
Effet attendu E.A.3.2.2 : Les produits de la SNC sont programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international							
IE 3.2.2.1	Proportion des lauréats de la SNC programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international	2024	0%	10%	Rapports de participation des lauréats	DCPEC	Les activités culturelles se tiennent régulièrement à l'international

Annexe 1 : Cadre de mesure de performance

Code	Indicateurs	Unité	Responsables	Partenaires	Références		Cibles					Sources de vérification
					Année	Valeur	2025	2026	2027	2028	2029	
Objectif global : Améliorer les performances de la Semaine nationale de la Culture en vue du renforcement de la promotion de la diversité culturelle, de la créativité et de la cohésion sociale.												
Impacts attendus : - les performances de l'EPE sont optimisées - le rayonnement et la notoriété de la Semaine nationale de la Culture sont renforcés tant au niveau national qu'international												
	Indicateur d'impact 1											
	Indicateur d'impact 2											
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DES PARTENARIATS												
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Renforcer la gouvernance de la SNC												
Effet attendu 1.1.1 : Le fonctionnement de la SNC est optimisé												
IE 1.1.1.1	Taux moyen de mise en œuvre des outils de pilotage	Pourcentage	CI	Structures techniques du MCCAT, Administration culturelle déconcentrée, communautés, Faïtières, Collectivités territoriales	2024	17%	60%	100%	-	-	-	-Documents des outils ; -Rapports d'activités
IE 1.1.1.2	Taux de performance de la SNC	Pourcentage	CI	Structures techniques du MCCAT, Faïtières, institutions publiques et privées, communautés	2023	51,19%	60%	65%	70%	75%	81%	Rapport d'évaluation de performance des structures du MCCAT

Code	Indicateurs	Unité	Responsables	Partenaires	Références		Cibles					Sources de vérification
					Année	Valeur	2025	2026	2027	2028	2029	
IE 1.1.1.3	Taux de mise en œuvre du PSD	Pourcentage	CI	MCCAT, MEFP, MFPTSS, COLLECTIVITES, COMMUNAUTES, ACTEURS CULTURELS	2024	0%	25%	55%	70%	80%	90%	Rapport d'évaluation des plans d'actions du PSD
Effet attendu 1.1.2 : Les cadres de concertation sont fonctionnels												
IE 1.1.2.1	Proportion des cadres de concertation fonctionnels	Pourcentage	CI	MCCAT, MEFP, MFPTSS, COLLECTIVITES, COMMUNAUTES, ACTEURS CULTURELS	2024	39%	100%	-	-	-	-	Rapports de session des différents cadres de concertation
Effet attendu 1.1.3 : Les informations statistiques du PSD sont disponibles												
IE 1.1.3.1	Nombre de rapports de suivi et évaluation	Nombre	CI	MCCAT, COLLECTIVITES, COMMUNAUTES, ACTEURS CULTURELS	2024	0	1	1	2	1	2	-Rapports annuels d'activités -Rapports d'évaluation
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2: Améliorer le système de partenariat de la SNC												
Effet attendu 1.2.1 : Les partenaires contribuent davantage au développement de la SNC												
IE 1.2.1.1	Taux d'accroissement des ressources mobilisées	Pourcentage	DAF	MCCAT, MEF, COLLECTIVITES, COMMUNAUTES, ACTEURS CULTURELS, PTF	2024	0	5%	10%	15%	18%	20%	Rapports financiers annuels
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'EPE												

Code	Indicateurs	Unité	Responsables	Partenaires	Références		Cibles					Sources de vérification
					Année	Valeur	2025	2026	2027	2028	2029	
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Améliorer la gestion prévisionnelle et opérationnelle des ressources humaines												
Effet Attendu 2.1.1 : Le professionnalisme du personnel est accru												
IE 2.1.1.1	Proportion d’agents ayant bénéficié de formation continue	Pourcentage	DRH	DRH/MCCAT, Autres directions SNC	2024	28%	50%	80%	100%	-	-	Rapports d’activités annuels
Effet Attendu 2.1.2 : La gestion des ressources humaines est efficace et efficiente												
IE 2.1.2.1	Proportion d’outils de gestion et de planification élaborés et mis en œuvre	Pourcentage	CI	Structures techniques du MCCAT, Faïtières, institutions publiques et privées, communautés	2024	29%	80%	100%	-	-	-	-Rapports des comités d’élaboration -Rapports annuels d’activités
IE 2.1.2.2	Proportion d’agents ayant leur situation administrative à jour	Pourcentage	DRH	DRH/MCCAT, MEF, MFPTSS, Autres directions SNC	2024	10%	10%	75%	80%	85%	90%	-Dossiers administratifs du personnel -Rapports annuels d’activités
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Renforcer les capacités matérielles, infrastructurelles et financières												
Effet Attendu 2.2.1 : La qualité des prestations offertes aux usagers est améliorée												
IE 2.2.1.1	Taux de satisfaction des usagers	Pourcentage	DCRP	DAP, BCM, DIET, DAF, PRM	2024	0%	60%	70%	80%	90%	-	Rapports d’enquêtes de sondage

Code	Indicateurs	Unité	Responsables	Partenaires	Références		Cibles					Sources de vérification
					Année	Valeur	2025	2026	2027	2028	2029	
IE 2.2.1.2	Taux de fréquentation des infrastructures	Pourcentage	DAP	DIET, DAF, PRM, DCRP, BCM	2024	0%	40%	55%	60%	70%	75%	Fiches de réservation des salles
Effet Attendu 2.2.2 : La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement est optimale												
IE 2.2.2.1	Taux d'exécution du plan d'investissement	Pourcentage	DAF	DGF/MCCAT, MEF, BCM, DIET, DAF, PRM, PTF	2024	0%	10%	30%	50%	75%	80%	Procès-verbaux de réception
IE 2.2.2.2	Taux d'accroissement annuel du budget	Pourcentage	DAF	AC, DGF/MCCAT, MEF, BCM, DIET, DAF, PRM, PTF	2024	0%	5%	10%	13%	18%	20%	Rapports financiers annuels
IE 2.2.2.3	Taux d'accroissement du niveau d'autofinancement	Pourcentage	DAF	AC, DAP, DCPEC, DCRP	2024	0%	5%	15%	20%	30%	35%	Rapports financiers annuels
AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION DE LA SNC ET DE SON POSITIONNEMENT INTERNATIONAL												
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Renforcer la professionnalisation de la SNC												
Effet Attendu 3.1.1 : Les festivaliers sont satisfaits de la SNC												
IE 3.1.1.1	Taux de satisfaction des festivaliers	Pourcentage	DCRP	AC, PRM, DIET, BCM	2024	0%	50%	80%	85%	90%	-	Rapports d'enquête de sondage
Effet attendu E.A.3.1.2 : Davantage de professionnels sont intéressés par les produits de la SNC												
IE 3.1.2.1	Taux d'accroissement des professionnels participant au marché des arts	Pourcentage	DCPEC	DGCA/MCCAT, CNC	2024	0%	0%	50%	0%	80%	-	Rapports des éditions de la SNC
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : Renforcer le positionnement international de la SNC												
Effet attendu 3.2.1 : Davantage de professionnels venant de l'étranger participent à la SNC												

Code	Indicateurs	Unité	Responsables	Partenaires	Références		Cibles					Sources de vérification
					Année	Valeur	2025	2026	2027	2028	2029	
IE 3.2.1.1:	Taux d'accroissement de la participation des professionnels venant de l'étranger	Pourcentage	DCPEC	DGCA/MCCAT, Personnes de ressource, représentations diplomatiques	2024	0%	0%	60%	0%	100%	-	Rapports des éditions de la SNC
Effet Attendu 3.2.2 : Les produits de la SNC sont programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international												
IE 3.2.2.1	Proportion des lauréats de la SNC programmés dans les salles, festivals et manifestations culturelles à l'international	Pourcentage	DCPEC	DAP,CNC, DGCA, représentations diplomatiques	2024	0%	3%	5%	7%	9%	10%	Rapports de participation des lauréats

Annexe 3 : Partenariats de la SNC

Types de partenaires	Organismes partenaires	Objet de partenariat	Montant accordé en 2023	Montant accordé en 2024
SPONSORING				
Sponsor officiel	LONAB	Soutien financier à l'organisation	50 millions	50 millions
Assureurs officiels	Générale des assurances	Accompagnement technique et financier	5 millions	-
	SUNU assurance	Contribution technique et financière	-	15 millions
Entreprises				
Entreprises privées	SODIBO	Contribution en nature et en espèce	8 000 000 FCFA de boissons+14 000 000 FCFA	5 millions de boissons+ 2 000 000 FCFA
	IDEALE	Contribution en nature et en espèce	1 500 000 FCFA en eau+1 500 000 FCFA	2 000 000 + millions d'e
	VIIMA	Contribution en nature et en espèce	500 000 FCFA d'eau et de boissons+3 000 000	-
	AFRIDIA INDUSTRIE (MALIA)	Contribution en nature et en espèce	5 000 000+1 000 000 FCFA de jus	8 000 000 + millions de boissons
	TELECEL	Contribution en nature et en espèce	20 giga de connexion pour 25 numéros+3 000 000 FCFA	2 000 000 FCFA
	MOOV AFRICA	Contribution en nature et en espèce	80 panneaux pour pose d'affiches+500 000 FCFA	1 000 000 FCFA
	EBOMAF	Contribution en nature	Don de billets d'avion	-
	BCB	Contribution en espèce	6 000 000 FCFA	-
	ELITIS	Contribution en nature	Diffusion de spots dans les cars	Diffusion de spots dans les cars
	Jeff communication	Contribution en nature	Mise à disposition d'un écran led pour la Diffusion de spots partenaires	-
	ACCESS	Contribution en espèce	3 000 000 FCFA	-
	CIMASSO	Contribution en espèce	2 000 000 FCFA	2 000 000 FCFA

	CANAL PLUS	Contribution en espèce	8 000 000 FCFA	6 000 000 FCFA	-
	LIGDICASH	Contribution en espèce	2 000 000 FCFA	5 000 000 FCFA	-
	RCPB	Contribution en espèce	2 000 000 FCFA	-	-
	CORIS BANK	Contribution en espèce	5 000 000 FCFA	5 000 000 FCFA	-
	ESSAKANE S.A	Contribution en espèce	2 000 000 FCFA	5 000 000 FCFA	-
	CBC	Contribution en espèce	-	1 500 000 FCFA	-
	CNSS	Contribution en espèce	-	2 000 000 FCFA	-
	BADF	Contribution en espèce	-	2 000 000 FCFA	-
	Sank Money	Contribution en espèce	-	2 000 000 FCFA	-
	ORABANK	Contribution en nature et en espèce	-	1 000 000 FCFA + 1 million d'eau	-
	Coca cola	Contribution en nature et en espèce	-	2 500 000 FCFA + 500 mille de boissons	-
	IB BANK	Contribution en espèce	-	3 000 000 FCFA	-
	Twellium industrie	Contribution en nature	-	3 500 000 FCFA de boissons	-
	Endeavour Mining	Contribution en espèce	10 000 000	30 000 000 FCFA	-
	CADRE	Contribution en espèce	-	5 000 000 FCFA	-
	FILSAH	Contribution en espèce	-	500 000	-
	CCIB Ouaga et Bobo	Contribution en espèce	-	7 000 000 FCFA	-
	ORANGE	Contribution en espèce	-	3 000 000 FCFA	-
	DAFANI	Contribution en nature et espèce	-	1 000 000 + 1 million de jus	-
	Pek drink	Contribution en nature	-	1 moto + 20 blocs-notes SNC	-
	KANGALA Air Express	Contribution en nature	-	20 billets d'avions aller-retour	Valeur non disponible
Partenaires internationaux					
Organismes internationaux	UNICEF	Contribution en nature et en espèce	5 000 000 FCFA	Don d'un véhicule	-

	PNUD	Contribution en espèce	7 000 000 FCFA	7 000 000 FCFA	-
	Union Européenne	Contribution en espèce	-	82 000 000 FCFA	-
	AFREXIMBA NK	Contribution en espèce	-	6 500 000 FCFA	-
	Système des Nations Unies	Soutien financier	60 000 000 FCFA	95 000 FCFA	-
Ministères et institutions nationales	Ministères et institutions nationales				
	Assemblée Législative de la Transition	Soutien financier et prix spéciaux	5 000 000 FCFA	3 000 000 FCFA	-
	FDCT	Soutien financier et prix spéciaux	1 000 000 FCFA	5 000 000 FCFA	-
	BBDA	Contribution en nature	-	150 Petits panneaux	Soutien à la communication de l'édition
	Sidwaya	Contribution en nature	Couverture médiatique	Couverture médiatique	-
	RTB	Contribution en nature	Couverture médiatique	Couverture médiatique	-
	ISTIC	Contribution en nature	Formation	Formation	-
	MENAPLN	Contribution en nature	-	-	-
	MSJE	Octroi de prix spéciaux	-	-	-
	MESRI	Octroi de prix spéciaux	-	-	-
	FBL et FTA	Accompagnement technique	-	-	-
	MSAHRNGF	Octroi de prix spéciaux	-	-	-
	ANEERE	Appui technique	-	Suivi de la gestion énergétique	-
	ONASER	Contribution en espèce		3 000 000 FCFA	-
	SONABHY	Contribution en espèce	-	4 000 000 FCFA	-
Partenaires institutionnels déconcentrés et décentralisés					
	Commune de Bobo	Soutien financier et technique	10 000 000	10 000 000	-
	Gouvernorats	Mobilisation des ressources et soutien technique à l'organisation des SRC	-	-	-
	Conseil régional des Hauts-Bassins	Octroi de prix spéciaux	-	-	-

Représentations diplomatiques et consulaires					
	Mali et Côte d'Ivoire	Soutien à l'organisation des SRC et à la participation des troupes à la phase finale de la SNC	-	-	-
Mécénats					
Mécénats	PARRAIN AL Hassane SIENOU	-	50 000 000	-	-
	Parrain Groupe Champy international	-	-	20 000 000	-
Pays invités d'honneur	Guinée	Visibilité et accompagnement technique et artistiques	-	-	-
	Niger	Visibilité et accompagnement technique et artistiques	-	-	-

Source : Rapport financier, SNC 2023 et 2024

logistiques

Ressources matérielles et logistiques				
DESCRIPTION	MARQUE	QUANTITE	OBSERVATION	
			ETAT	
			Bon	Défectueux
	HP	5	4	1
		8	8	
		22	21	1
	HP	17	14	03
		12	8	4
	CANON	1	1	
		2	2	
		10	7	3
		7	7	
		14	14	
		15	15	
		46	38	8
		587	536	51
		38	32	06
		77	56	21
		05	05	
		08	08	
		4	4	
		1	1	

24	Tables d'ordinateur		3	3	
25	Table de réunion		116	116	
III- Moyens roulants					
31	Véhicules à quatre roues modèle berline	Land cruiser	1	1	
32	Véhicules à quatre roues modèle 4x4	Ford	1	1	
33	Véhicule à quatre roues	Ford	1	1	
34	Véhicule à quatre roues modèle TXL	Toyota prado	1	1	
35	Véhicule à deux roues modèle Sirius	Yamaha	1	1	
IV- AUTRES					
36	Réfrigérateur	SHARP	5	5	
37	Postes téléviseur	SAMSUNG	7	5	2
38	Téléphones fixes		4	3	1
39	Décodeur		2	2	
40	Matelas		1 536	1 536	
41	Natte d'une place		496	496	
42	Bouillard		492	492	
43	Fut de 100 litres		9	9	
44	Sceaux		644	644	
45	Cantine métallique		8	8	
46	Bouteille de gaz 6kg		12	12	
47	Foyer de gaz		10	10	
48	Fourneaux à charbon		3	03	
49	Tôle		835	835	
50	Panneaux		09	09	
51	Tableau d'affichage		3	3	
52	Barre de fer		1 011	1 011	
53	Ventilateur à pied		1	1	
54	Vidéoprojecteurs		3	3	
55	Cubes		12	12	
56	Gong		1	1	

Source : BCMP/SNC 2024

Annexe 5 : Ressources matériels techniques spécifiques

N°	Désignation	Marque	Qté	Etat	Observations
I.	SALLE SOTIGUI KOUYATE (Grande salle)				
I.1	MATERIELS DE LUMIERE				
I.1.1	Rack lumière de scène		1		Acquis en 2012
I.1.1.1	Bloc de puissance	<u>SHOWTEC PSA-321</u>	2	Bon	Acquis en 2012
I.1.1.2	Contrôleur de moteur	<u>SHOWTEC PLE 30-040</u>	1	Bon	Acquis en 2012
I.1.1.3	Répartiteur	<u>DMX SPLITTER série 2</u>	1	Bon	Acquis en 2012
I.1.1.4	Bloc de gradateurs numérique	<u>EASY 12</u>	2	Bon	Acquis en 2012
I.1.2	lumière de scène				
I.1.2.1	Projecteurs PC	<u>SCENA 650/1000</u>	24	Bon (22) Panne (2)	Acquis en 2012
I.1.2.2	Projecteur Découpe	<u>COMBI 12 ZS</u>	12	Bon	Acquis en 2012
I.1.2.3	Wash	<u>EON</u>	8	Bon	Acquis en 2012
I.1.2.4	Robot Lyre	<u>BRITEQ BT-575 S</u>	8	Passable	Acquis en 2012. Baisse de luminosité.
I.1.2.5	Projecteur LED PAR	<u>PAR56-B-36P</u>	10	Passable	Acquis en 2012. Baisse de luminosité
I.1.2.6	Projecteur LED 4 x 100 W	<u>BLINDER</u>	2	Bon (Neuf)	Acquis en 2024
I.1.2.7	Poursuite	<u>MOON 1200</u>			
I.1.3	Régie lumière		2		
I.1.3.1	Pupitre d'éclairage 1	<u>DMX à 96 circuits SMART FADE ETC 512</u>	1	Passable	Acquis en 2015. Bouton de commande cassé
I.1.3.2	Pupitre d'éclairage 2	<u>DMX WORK STAGE 4824 DMX SÉRIE</u>	1	Passable	Acquis en 2012. Obsolète
I.1.3.3	Merger	<u>DMX WORK SÉRIE 2</u>	1	Bon	Acquis en 2012
I.1.3.4	Distributeur amplificateur x	<u>DMX WORK SÉRIE 2</u>	2	Bon	Acquis en 2012
I.1.3.5	Accessoires de câblage	=	Lot	Bon	Déployé depuis 2012
I.2	MATERIELS DE SONORISATION				
I.2.1	Enceinte de diffusion				
I.2.1.1	Line array	<u>DB TECHNOLOGIE DVA T4</u>	12	Bon (après travaux)	Acquis en 2012. Travaux de reformation faits en 2024

1.2.1.2	Caisson de basse (Sub)	<u>DB TECHNOLOGIE DVA S20</u>	4	Bon (après travaux)	Acquis en 2012. Travaux de reformation faits en 2024
1.2.1.3	Retour de scène	<u>QSC K10</u>	6	Bon (5) Panne (1)	Acquis en 2012
		<u>LD SYSTEMS MON 15</u>	4	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.2	Amplificateur de puissance				
1.2.2.1	Ampli pour line array	<u>YAMAHA P500</u>	4	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.2.2	Ampli pour Sub	<u>YAMAHA P9000</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.2.4	Processeur de diffusion		1	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.2.5	Câble HP	<u>Professionnel</u>	Lot	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.3	Backline				
1.2.3.1	Ampli clavier	<u>Roland KC-600</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.3.2	Ampli basse	<u>FENDER Twin Reverb ;65</u>	1	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.3.3	Ampli guitare	<u>BOSS ACOUSTIC SINGER PRO</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.3.4	Boîtier DI	<u>BERHINGER</u>	6	Bon	Acquis en 2023
			6		Acquis en 2015
1.2.3.4	Batterie complète	<u>TAMA</u>	1	Bon (neuf)	Acquis en 2024
		<u>TOVAST PRO</u>	1	Passable	Acquis en 2012
1.2.3.5	Praticable batterie	<u>PLUGER DRUM</u>	6 x 1m ²	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.3.6	Pieds de micro long	<u>K&M</u>	10	Bon	Acquis en 2024
			6		Acquis en 2012
1.2.3.7	Pieds de micro court	<u>K&M</u>	5	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.3.8	Câble audio	<u>Professionnel</u>	lot	Bon	Acquis en 2023 & 2024
1.2.3.9	Câble audio multipaire	<u>Professionnel</u>	3	Bon	Acquis en 2012
1.2.4	Parc de microphone				
1.2.4.1.	Microphone pour voix (filaire)	<u>SHURE SM58</u>	5	Bon (neuf)	Acquis en 2024
			2	Bon	Acquis en 2022
1.2.4.2	Microphone pour voix (Emetteur à main HF)	<u>SENNHEISER SKM100 G4 + MMD-845</u>	6	Bon (neuf)	Acquis en 2024
			2	Bon	Acquis en 2022
1.2.4.3	Microphone pour voix (Serre-tête)	<u>SENNHEISER SK100 G4 + ME3</u>	4	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.4.4	Microphone cravate	<u>SHURE U-9200</u>	4	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.4.5		<u>SHURE WL-93</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
	Microphone pour instruments	<u>SHURE SM57</u>	5	Bon (neuf)	Acquis en 2024

1.2.4.6	Microphone pour batterie	<u>SHURE DRUMKITS PGA7</u> Composé de 7 micros	1	Bon (neuf)	Acquis en 2024.
		<u>TOVASTE</u> Composé de 7 micros.	1	Assez Bon	Acquis en 2012. Les pinces d'accroche cassées.
1.2.4.7	Microphone pupitre de conférence	<u>SENNHEISER SD 8200 DC</u>	7	Bon	Acquis en 2012
1.2.4.8	Microphone pupitre de traduction	<u>SENNHEISER SD MU</u>	6	Bon	Acquis en 2012
1.2.5	Régie technique				
1.2.5.1	Console audio numérique	<u>MIDAS M32 LIVE</u>	1	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.5.2	Console audio analogique	<u>BEHRINGER XENYX XL3200</u>	1	Bon	Acquis en 2023
1.2.5.3	Flycase de transport	-	2	Bon	Acquis en 2023 & 2024
1.2.5.4	Ordinateur portable	<u>VITC</u>	1	Bon (neuf)	Acquis en 2024
1.2.5.5	Splitter d'antenne actif	<u>SENNHEISER ASA1</u>	3	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.6	Récepteur	<u>SENNHEISER ew 100 G3 TRUE DIVERSITY RECOVER</u>	10	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.7	Lecteur MP3	<u>JBL SYSTEMS mcd1.1</u>	1	Bon	Acquis en 2012. Obsolète
1.2.5.8	Lecteur CD/MP3 1	<u>TASCAM SS CDR</u>	2	Bon	Acquis en 2012. Obsolète
1.2.5.9	Lecteur cassette	<u>TASCAM 202 MK</u>	1	Bon	Acquis en 2012. Obsolète
1.2.5.10	Équaliseur	<u>OPAL BSS FCS 966</u>	1	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.11	Amplificateur de ligne 100V	<u>APART MA125 Professional</u>	2	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.12	Boite à effet	<u>VIRTUALISER 3D FX2000</u> <u>BEHRINGER</u>	2	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.13	Compresseur MULTICANAL	<u>PRO XL MDX 4600 BEHRINGER</u>	1	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.14	Unité centrale pour micro-conférence	<u>SENNHEISER SDC 8200 CU-M</u>	1	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.15	Émetteur infrarouge	<u>SENNHEISER SI29-5</u>	1	Bon	Acquis en 2012
1.2.5.16	Casque d'écoute professionnel	<u>HD PRO</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
I.3	MATERIELS DE VIDEO PROJECTION				
1.3.1	Support de projection				
1.3.1.1	Écran de projection de base 17 mètre	-	1	Passable	Acquis en 2012
1.3.1.2	Vidéoprojecteur	<u>SANYO PLC-XF70</u>	2	En panne	Acquis en 2012. Obsolète
1.3.2	Régie technique				
1.3.2.1	Processeur	<u>TVONE CORIO 2 C2-7100 Dual Channel</u>	1	Bon	Acquis en 2012

1.3.2.2	Moniteur de visionnage à trois écrans	<u>VITY</u>		Bon	Acquis en 2012
1.3.2.3	Moniteur de visionnage à deux écrans	<u>VITY</u>		Bon	Acquis en 2012
1.3.2.4	Émetteur	<u>EXTRON MTP SÉRIES</u>	2	Bon	Acquis en 2012
1.3.2.5	Récepteur	<u>EXTRON MTP SÉRIES</u>	1	Bon	Acquis en 2012
I.4	AUTRES MATERIELS TECHNIQUES				
1.4.1	Accessoires électriques				
1.4.1.1	Onduleur	<u>EATON 9PX 5 KVA</u>	1	Bon (neuf)	Acquis en 2024
		<u>MERCURY</u>	1	Bon	Acquis en 2023
1.4.1.2	Multiprise	-	Lot	Bon	-
1.4.1.3	Radiateur IR haute puissance	<u>SENNHEISER SZI1029</u>	6	Bon	Acquis en 2012
1.4.1.4	Antenne passive omnidirectionnelle (UHF)	<u>SENNHEISER</u>	4	Bon	Acquis en 2012
1.4.1.5	Souffleur électrique à main	-	2	Bon	-
1.4.2	Accessoires audio				
1.4.2.1	Valise charger R	<u>SENNHEISER pour 50 HDI 1029 PLL8</u>	12	Bon (8) Hors service (4)	Acquis en 2012 Acquis en 2012.
1.4.2.2	Casque stéthoscopique infrarouge 8 canaux	<u>SENNHEISER HDI-1029PLL8</u>	600	Passable (400) Hors service (200)	Acquis en 2012. Problème de batterie Acquis en 2012.
1.4.2.3	Casque	<u>SENNHEISER TELEVIC 360 ohms</u>	4	Bon	Acquis en 2012
1.4.3	Accessoires de vidéoprojection				
1.4.3.1	Émetteur	<u>EXTRON MTP RL 15 HD</u>	1		
1.4.3.2	Émetteur	<u>EXTRON MTP T AV</u>	3		
1.4.3.3	Récepteur	<u>EXTRON MTP R AV</u>	3		
1.4.3.4	Récepteur	<u>EXTRON MTP 15 HD A</u>	1		
1.4.3.5	Distributeur amplificateur	<u>EXTRON P/2 DA4xi 4 sorties VGA</u>	2		
I.4.4	Rack informatique				
I.4.4.1	Multiprise rackable à 6 prises		1	Bon	Acquis en 2012
I.4.4.2	Switch D-Link	<u>DES 1016D 16 ports Ethernet</u>	2	Passable	Acquis en 2012. Plusieurs ports défectueux
I.4.4.3	Switch D-Link	<u>DES 1024D 24 ports Ethernet</u>	1	Passable	Acquis en 2012. Plusieurs ports défectueux

I.4.4.4	Patch de distribution Ethernet ménagé (24 et 18 ports)		2	Bon	Acquis en 2012
II.	SALLES DE COMMISSION				
II.1	MATERIELS DE SONORISATION & VIDEOPROJECTION				
II.1.1	Récepteur	<u>SENNHEISER SKM 9000</u>	4	Bon (neuf)	Acquis en 2024
II.1.2	Microphone – Emetteur à main (HF)	<u>SENNHEISER SKM 9000</u>	8	Bon (neuf)	Acquis en 2024
II.1.3	Lecteur MP3	<u>JBL SYSTEMS mcd1.1</u>	4	Bon	Acquis en 2012. Obsolète
II.1.4	Console	<u>YAMAHA MG124C</u>	4	Passable	Acquis en 2012. Amortis
II.1.5	Amplificateur de puissance	<u>QSCRMX1450</u>	4	Bon	Acquis en 2012.
II.1.6	Enceinte	<u>QSC AD-S282H</u>	16	Bon	Acquis en 2012. Obsolète
II.1.7	Vidéoprojecteur	<u>EPSON</u>	1	Passable	Acquis en 2018. Equipement amorti
		<u>BENQ</u>	1	Passable	Equipement amorti
II.1.8	Panneau mobile de projection	=	2	Passable	Equipements amortis
II.1.9	Multiprise rackable à 6 prises		4	Bon	Acquis en 2012.
II.1.10	Multiprise Secteur (mobile)	=	Lot	Bon	Quantité insuffisant
II.1.11	Rallonge Secteur	=	Lot	Bon	Quantité insuffisant
II.2	MATERIEL INFORMATIQUE (SALLE Tidiane COULIBALY)				
II.2.1	Switch D-Link	<u>DES 1016D 16 ports Ethernet</u>	1	Passable	Acquis en 2012. Plusieurs ports défaillants
II.2.2	Switch D-Link	<u>DES 1024D 24 ports Ethernet</u>	1	Passable	Acquis en 2012. Plusieurs ports défaillants
II.2.2	Distributeur Switch Ethernet ménagé		2		
II.2.3	Multiprise à 6 prises		1		
III.	VIDEO SURVEILLANCE (Salle TD2)				
III.1	Dispositif de captation		1		
III.1.1	Caméra	<u>PTZ HIKVISION 4MP 25X</u>	2	Bon	Acquis en 2023
		<u>Dôme HIKVISION 2 MP</u>	2	Bon	Acquis en 2023
		<u>Simple AXIS 215</u>	4	Bon	Acquis en 2012

III.1.2	Switch D-Link	<u>DES 1024 D</u>	1	Bon	Acquis en 2012
III.1.3	Distributeur Switch Ethernet ménagé ICS		1	Bon	Acquis en 2012
III.1.5	Rallonge à 5 prises		1	Bon	Acquis en 2012
III.1.6	Convertir NetLink		2	Bon	Acquis en 2012
III.2	Dispositif de visionnage et d'enregistrement				
III.2.1	Processeur NVR	<u>HIKVISION 7600 Séries</u>	1	Bon	Acquis en 2023
III.2.1	Téléviseur	<u>LG 32 pouces</u>	1	Bon	Acquis en 2012
IV.	RACK INTERNET /TELEPHONE (Salle TD2)				
IV.1	Matériels informatique				
IV.1.1	Switch D-Link	<u>DES 1024 D</u>	1	Passable	Acquis en 2012. Plusieurs ports défaillants
IV.1.2	Switch TP-Link	<u>TL-SF 1024 D</u>	2	Passable	Acquis en 2012. Plusieurs ports défaillants
IV.1.3	Distributeur Switch Ethernet ménagé		2	Bon	Acquis en 2012
IV.1.4	Multiprise à 6 prises		1		
IV.1.5	Routeur FO Wireless 2G 5G		1	Bon	Acquis en 2024
IV.1.6	Répartiteur téléphonique	<u>SAT-TECHNO</u>	1	-	Acquis en 2012. Jamais configurer
IV.1.7	Distributeur	<u>NEXSPAN</u>	1	-	Acquis en 2012. Jamais configurer
IV.2	Centrale alarme incendie				
IV.2.1	Centrale alarme incendie	<u>DEF POLARIS C2/6/10</u>	1	Désactivé	Acquis en 2012. Dysfonction de l'unité
IV.2.2	SEFI transco ACS 48,6A		1	Désactivé	Acquis en 2012. Dysfonction de l'unité
IV.2.3	Interrupteur sonore incendie		1	Désactivé	Acquis en 2012. Dysfonction de l'unité
IV.2.4	Détecteur d'incidents		30	Désactivé	Acquis en 2012. Dysfonction de l'unité
V	INSTALLATIONS ÉLECTRO-TECHNIQUES ET THERMODYNAMIQUES				

V.1	Groupe électrogène de 450 KVA	<u>GREEN POWER</u>	1	Bon	Acquis en 2012. Consommation en carburant 60L/H
V.2	Groupe de production d'eau glacée	<u>YORK</u>	1	Passable	Acquis en 2012.
V.3	Centrale de traitement d'air	<u>YORK</u>	2	Bon	Acquis en 2012. Sous dimensionné pour la salle de spectacle
V.4	Climatiseur gainable	<u>YORK</u>	8	Passable	Acquis en 2012. Panne récurrente (amortis)
V.5	Système d'extraction d'air des toilettes	=	4	Passable	Acquis en 2012. Mis en service en 2023
V.6	Système de pompage d'eau pour jet d'eau	=	1	En panne	Acquis en 2012.
V.6	Surpresseur pour Robinet d'incendie Armé	=	1	En panne	Acquis en 2012
VI.	UNITE DE SONORISATION MOBILE				
VI.1	MATERIELS DE LUMIERE				
VI.1.1	Rack de puissance lumière 24 circuit		1	Passable	Matériel vétuste
VI.1.2	lumière de scène				
VI.1.2.1	Projecteurs PAR 64 1000W/220v	-	10	Passable	Matériel vétuste
VI.1.2.2	Wash	<u>EON</u>	4	Bon	-
VI.2	MATERIELS DE SONORISATION				
VI.2.1.	Enceinte de diffusion				
VI.2.1.2	Line array	<u>DB TECHNOLOGIE DVA T4</u>	12	Bon (après travaux)	Acquis en 2012. Travaux de modification faits en 2024
VI.2.1.3	Colonne	<u>RCF EVENT 4000</u>	4	Bon	-
VI.2.1.4	Caisson de basse (Sub)	<u>DB TECHNOLOGIE DVA S20</u>	2	Bon (après travaux)	Acquis en 2012. Travaux de modification faits en 2024
		<u>RCF ESW 1018</u>	2	Bon	-
VI.2.1.5	Retour de scène (ou satellite	<u>RCF SM 3000</u>	2	Passable	-
		<u>TOVASTE</u>	2	Passable	-
		<u>EV 400</u>	6	Bon	Acquis en 2023
VI.2.1.6	HP Mégaphone	=	12	Bon	-

VI.2.1.7	Pieds de levage pour line array	=	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
	Pieds de levage pour satellite	=	4	Bon	Acquis en 2023
VI.2.2.	Amplificateur de puissance				
VI.2.2.1	Ampli pour line array	<u>YAMAHA P500</u>	4	Bon (neuf)	Acquis en 2024
VI.2.2.2	Ampli pour Sub	<u>YAMAHA P9000</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
		<u>QSC</u>	1	Passable	-
VI.2.2.3	Ampli pour colonne	<u>EUROPOWER</u>	1	Passable	-
		<u>PA 3505</u>	1	Passable	-
VI.2.2.4	Ampli pour retour de scène	<u>YAMAHA P3500S</u>	4	Bon	Acquis en 2023
		<u>AP 800</u>	1	Passable	-
		<u>SONY</u>	1	Passable	-
VI.2.2.5	Ampli line 100V (Mégaphones)	<u>MAX SSA-250M</u>	1	Passable	-
VI.2.2.6	Processeur de diffusion (numérique)		1	Bon (Neuf)	Acquis en 2024
VI.2.2.7	Cross-over/Eq	<u>DBX</u>	1	Bon	Acquis en 2023
		<u>BERHINGER</u>	1	Passable	-
VI.2.2.8	Equalizer 32 band	<u>NBK</u>	2	Bon (neuf)	Acquis en 2024
VI.2.2.9	Compresseur	<u>YAMAHA</u>	1	Passable	-
		<u>BERHINGER</u>	1	Passable	-
VI.2.2.10	Câble HP	<u>Professionnel</u>	Lot	Bon	Acquis en 2023 & 2024
VI.2.3.	Backline				
VI.2.3.1	Ampli clavier	<u>CELESTON</u>	2	Passable	-
VI.2.3.2	Ampli basse	<u>PEAVEY</u>	1	Bon	Acquis en 2023
		<u>PEAVEY</u>	1	Passable	-
VI.2.3.3	Ampli guitare	<u>FENDER</u>	2	Bon	Acquis en 2023
		<u>PEAVEY</u>	1	Passable	-
VI.2.3.4	Boîtier DI	<u>BERHINGER</u>	4	Bon	Acquis en 2023
VI.2.3.5	Batterie complète	<u>MES</u>	1	Passable	-
VI.2.3.6	Pieds de micro long		8	Passable	-
VI.2.3.7	Pieds de micro court		5	Passable	-
VI.2.3.8	Câble audio de liaison	<u>Professionnel</u>	lot	Bon	Acquis en 2023 & 2024
VI.2.3.9	Câble audio multipaire 32	<u>Professionnel</u>	1	Bon	Acquis en 2023

VI.2.4.	Parc de microphone				
VI.2.4.1	Microphone pour voix (filaire)	<u>SHURE SM58</u>	3	Passable	-
			5	Passable	Acquis en 2023. Pas professionnel
		<u>SENNHEISER</u>	4	Passable	-
VI.2.4.2	Microphone pour instruments	<u>SHURE SM57</u>	11	Passable	Pas professionnel
VI.2.4.3	Système HF + Micro à main	<u>SENNHEISER SKM 9000</u>	2	Passable	Acquis en 2023.
		<u>SHURE</u>	1	Passable	-
		<u>SAMSON</u>	1	Passable	-
VI.2.4.4	Microphone pour voix (Serre-tête)	<u>Pro-Sound</u>	2	Passable	Acquis en 2023. Pas professionnel
VI.2.4.5	Microphone cravate	<u>SHURE</u>	4	Passable	-
VI.2.4.6	Microphone pour batterie	<u>SHURE DRUMKITS</u> Composé de 7 micros	1	Passable	Acquis en 2023. Pas professionnel
VI.2.5.	Régie technique				
VI.2.5.1	Console audio analogique	<u>SOUNDCRAFT LX9</u>	1	Passable	Acquis en 2023. Pas professionnel
		<u>YAMAHA MG24/12</u>	1	Passable	-
VI.2.5.2	Flycase de transport	=	1	Bon	-
	Lecteur –enregistreur DVD :	<u>LG DR 289 H</u>	01	Passable	-
VII	AUTRES MATERIELS TECHNIQUE				
VII.1	Groupe électrogène de 7.5 KVA	<u>JD 7500 THEB</u>	1	Bon	-
VII.2	Câble triphasé	<u>4 x 8 mm²</u>	50m	Passable	Vétuste
VII.3	Rallonge secteur	<u>3 x 2.5 mm²</u>	Lot	Bon	Quantité insuffisante
VII.4	Multiprise secteur	=	Lot	Bon	Quantité insuffisante

Source : DIET/SNC 2024